

**MARNEetGONDOIRE**

communauté d'agglomération

---

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

// Rapport 2019

---

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE





## **PARTIE I LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 4**

|   |    |
|---|----|
| Contrat de Transition Écologique                      | 5  |
| Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)           | 7  |
| Festival PrinTemps de paroles                         | 9  |
| Élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces | 11 |
| Écomobilité : création de stations                    | 13 |



## **PARTIE II LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES 16**

|  |    |
|--|----|
| Aménagement des berges de Marne (Dampmart - Thorigny-sur-Marne)      | 17 |
| Aménagement des berges de Marne (Lagny-sur-Marne)                    | 19 |
| Installation de ruches sur 4 sites du territoire                     | 21 |
| Gestion des milieux aquatiques & prévention des inondations          | 23 |
| Exploitation et surveillance des barrages et digue                   | 25 |
| Plan de gestion des cours d'eau                                      | 27 |
| Maison de la Nature  | 29 |
| Journée mondiale des zones humides                                   | 31 |
| Lutte contre le frelon asiatique                                     | 33 |
| Les ateliers de la biodiversité                                      | 35 |
| Mise en place de jachères fleuries mellifères                        | 37 |
| Périmètre de protection des espaces agricoles & naturels périurbains | 39 |
| Programme pluriannuel d'investissement (PPI)                         | 41 |
| Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau                | 43 |
| Création du bimensuel l'Écho Logique                                 | 45 |



## **PARTIE III LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS 46**

|   |    |
|---|----|
| Amélioration du parc privé ancien dégradé   | 47 |
| Médiation par les pairs   | 49 |
| Maison de santé pluriprofessionnelle  | 51 |
| Intervention de prévention en milieu scolaire, périscolaire et auprès des séniors | 53 |
| Permis de louer   | 55 |
| Accueil des gens du voyage  | 57 |
| Réalisation d'un pôle solidaire   | 58 |
| Le projet Crescend'O  | 59 |
| La maison des services au public  | 61 |
| Dispositif Pass'eau   | 63 |
| Transport à la demande - Mise en œuvre  | 65 |
| Le jardin partagé & la grainothèque de la bibliothèque de Dampmart                | 67 |
| La conférence intercommunale du logement (CIL)                                    | 69 |



## **PARTIE IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 72**

|   |    |
|---|----|
| Dépistages et ateliers santé  | 73 |
| Ouverture de deux bassins à la pêche                                    | 75 |
| Développement de l'accès "culture et sport"                             | 77 |
| Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance | 79 |
| Le fonds de propreté  | 81 |
| Plan de prévention du bruit dans l'environnement                        | 83 |
| Développement d'actions touristiques durables                           | 85 |
| Emploi  | 87 |
| Mise en place d'activités à destination des agents                      | 89 |



## **PARTIE V UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 90**

|  |     |
|--|-----|
| Dématérialisation des différents flux papiers de l'EPCI                      | 91  |
| Moulin Russon  | 93  |
| Ateliers Low tech à la Maison de la Nature                                   | 95  |
| Démarche durable globale de l'office de tourisme                             | 97  |
| Réseau de chaleur urbain Bussycomore Énergie                                 | 99  |
| Journées Découverte de l'Agriculture   | 101 |
| Convention d'accompagnement pour un développement territorial écoresponsable | 103 |
| SCoT révision du schéma de cohérence territoriale                            | 105 |
| Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes      | 107 |
| Impression écoresponsable  | 110 |
| L'écoresponsabilité, valorisation des déchets internes à la collectivité     | 111 |
| Porteurs de projet   | 113 |

# ÉDITO

**Le rapport développement durable d'une collectivité est bien plus qu'un simple catalogue d'actions réalisées. Hier, le développement durable était une matière à part. Aujourd'hui, c'est logiquement un axe de toutes les politiques publiques. Demain, cela sera tellement naturel que nous ne rédigerons peut-être même plus de rapport.**

En tournant les pages de ce document, vous allez réaliser une plongée oxygénée en Marne et Gondoire. La communauté d'agglomération agit au quotidien et depuis de nombreuses années pour que le territoire aille toujours plus loin : préservation des espaces verts et agricoles, promotion et aide à la rénovation des logements, développement des circulations douces, etc.

Ce rapport n'est pas une fin en soi, c'est un bilan d'étape. Il nous reste encore beaucoup à faire non seulement pour le territoire, mais aussi à une échelle plus grande. Seul ou de manière collective, attelons-nous.

Je vous souhaite une bonne lecture et n'hésitez jamais à partager vos idées pour améliorer les choses. Peut-être seront-elles appliquées, peut-être serviront-elles de supports à d'autres actions ? Nous ne le saurons que si vous participez vous aussi au développement durable du secteur.

**Durablement vôtre,**

**Jean-Paul MICHEL**

*Président de la Communauté d'Agglomération  
de Marne et Gondoire*





**PARTIE I**

**LA LUTTE CONTRE LE  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Accompagner la transition écologique du territoire

Massifier la rénovation énergétique des bâtiments

Promouvoir un cadre de vie énergétiquement sobre et respectueux de son environnement

Dynamiser l'économie locale et responsable et les filières de demain

Réduire la dépendance énergétique du territoire en exploitant les ressources locales et renouvelables

Créer un service local de la transition écologique et solidaire

Le territoire de Marne et Gondoire, au travers de la vision portée dans la stratégie de son Plan Climat-Air-Énergie-Territorial, a souhaité réaffirmer auprès des services de l'État qu'il était prêt à faire sa part dans la lutte contre le changement climatique et ses effets.

Pour cela, en mai 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est portée candidate à un Contrat de Transition Écologique (CTE) (130 candidatures au plan national, dont 4 en Île-de-France), un dispositif national souhaité par le Gouvernement pour accompagner les collectivités locales dans la transition écologique.

Lors de la journée nationale des CTE du 9 juillet, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a annoncé la sélection de Marne et Gondoire pour faire partie des 61 territoires annoncés (dont 2 en Île-de-France) comme engagés dans la démarche.

Le CTE apporte un cadre conventionnel associant les partenaires, les entreprises, les associations et les institutions publiques. Il se traduit par une contractualisation entre l'État et Marne et Gondoire, fixant un programme d'actions pour accompagner la transition écologique et énergétique du territoire qui sera le reflet opérationnel de certaines actions prioritaires du Plan Climat-Air-Énergie Territorial.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Protège la biodiversité



Favorise la participation citoyenne



Améliore le cadre de vie  
des habitants



Stimule l'économie locale

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux d'engagement des partenaires dans l'accompagnement financier des actions
- Nombre de participants aux groupes de travail thématique pour l'élaboration du CTE

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Syndicat de Transports, SIAM, SIETREM, État, Sous-préfecture de Torcy, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), banques des territoires, etc.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

## COÛT DE L'ACTION

Le Contrat de Transition Écologique aboutira à un plan d'actions co-financé par certains partenaires.

# PCAET

## PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



Définir une politique territoriale cohérente en matière de changement climatique, de préservation de la santé et de développement de nouvelles énergies

Promouvoir la sobriété énergétique en établissant le bilan carbone de la collectivité

Réduire la facture énergétique

Diminuer la précarité énergétique sur le territoire en proposant des nouvelles modalités d'aménagement

Diminuer la vulnérabilité du territoire face à l'évolution du prix des énergies en développant de nouveaux modes de consommation

Réduire les gaz à effet de serre par le développement de mobilités douces et la sensibilisation de la population

Adapter le territoire au changement climatique par des changements de pratiques

Améliorer la qualité de l'air par des actions de la collectivité en matière de mobilité

**Conformément à l'article L222-1 de la loi Grenelle, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique Climat-Air-Énergie.**

Pour l'élaboration de son PCAET, la collectivité a passé une convention de partenariat technique et financier avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) qui a organisé fin 2017 la consultation des entreprises.

Début 2018, le cabinet d'étude B&L évolution a été choisi pour accompagner Marne et Gondoire dans l'élaboration de son PCAET.

Après avoir réalisé et présenté le diagnostic Air-Énergie-Climat du territoire fin 2018, l'année 2019 a été celle de la définition de la stratégie territoriale (objectifs : réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et consommation d'énergie, production en énergie renouvelable, etc.) et de la co-construction du plan d'actions avec les acteurs du territoire (élus, citoyens, associations, tissu économique, etc.).

À la suite d'une phase de sensibilisation (ateliers en conseils municipaux enfants, centres de loisirs, etc.) et de communication (édition spéciale du journal La Marne, réseaux sociaux, web série "Mon aggro, késako ?", etc.), les habitants du territoire ont été conviés à une soirée de lancement grand public du PCAET du territoire. À cette occasion, ils ont été invités à s'inscrire au "Club Climat" pour participer à cinq ateliers thématiques visant à la co-construction du plan d'actions.

Avec une participation moyenne de 30 personnes, les ateliers Club Climat ont permis d'identifier plus de 150 propositions d'actions qui ont été présentées aux services de la collectivité à l'été 2019.

Le plan d'actions sera finalisé début 2020 pour être présenté au conseil communautaire puis soumis pour avis à la Région Île-de-France ainsi qu'à l'État.

L'approbation définitive du PCAET est envisagée pour début 2020.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Protège les milieux  
et les ressources



Réduit la facture  
énergétique



Préserve la qualité  
de l'air



Valorise de nouveaux  
modes de production  
et de consommation

Stimule l'activité  
économique de la  
"filière verte"

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Atteinte des objectifs de réduction des GES fixés dans la stratégie territoriale
- Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation sur le PCAET : 30 participants en moyenne par atelier

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le cabinet d'études B&L évolution avec le soutien technique du SDESM en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- Démarche participative avec le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, la préfecture de région, les concessionnaires, les communes, les syndicats, la communauté départementale de travail sur la transition énergétique et Airparif.
- Un comité de suivi a été mis en place et réunira les partenaires techniques et les communes à chaque étape de l'étude.

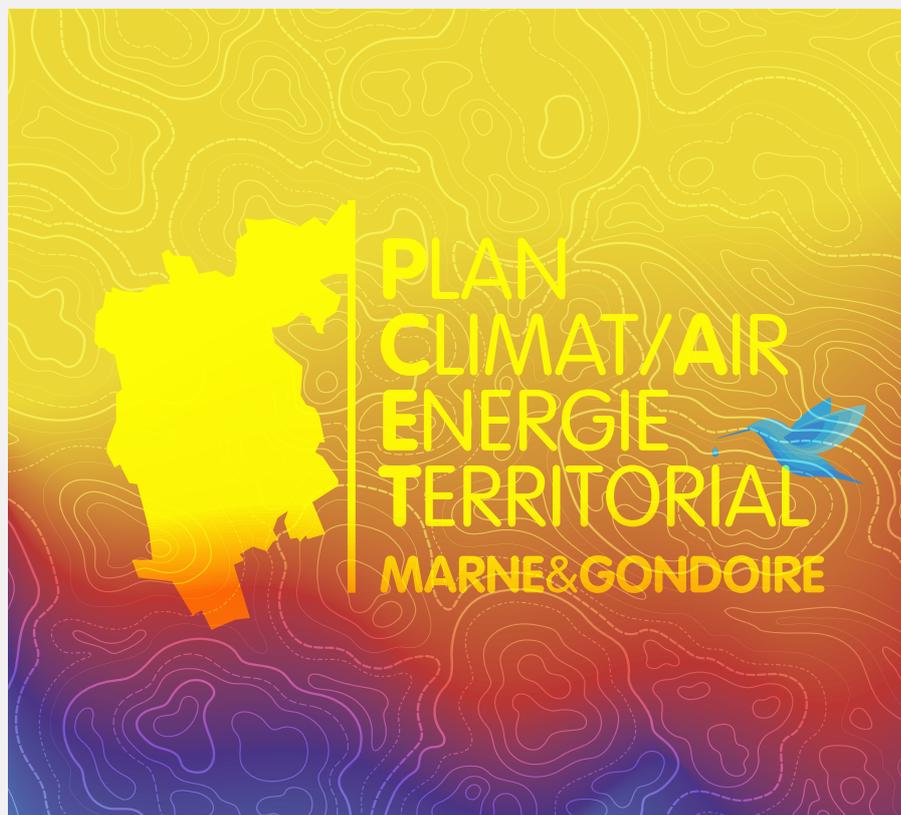
## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

## COÛT DE L'ACTION

**74 429.50 € HT**

(dont 67 662,50 € HT d'étude et 6 767 € HT pour la convention avec le SDESM)



# FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES

## VERS UN FESTIVAL ÉCORESPONSABLE



### Réduire la production de déchets non valorisables

#### Une démarche écoresponsable en développement

- Une démarche de réduction des déchets

Depuis plusieurs éditions, la communauté d'agglomération met en place des actions permettant de réduire la production de déchets durant le festival.

Des toilettes sèches sont mises à disposition et remplacent progressivement les toilettes chimiques provisoirement installées dans le parc pour l'événement. Ces toilettes génèrent peu de déchets non-valorisables et permettent d'économiser de l'eau.

Un travail, en amont du festival, avec les services chargés de la mise en place du tri et de la collecte des déchets au sein de la collectivité et avec le SIETREM, a permis de proposer une véritable campagne de tri avec des points "Éco" visibles et identifiés. Les festivaliers ont été guidés dans leur tri des déchets par des agents de la collectivité.

La proposition de gobelets réutilisables (fonctionnant avec une consigne) a été expérimentée afin de limiter l'usage des gobelets plastiques jetables. Ce principe sera généralisé lors de la prochaine édition, dans la perspective de l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

### Limiter l'usage des véhicules individuels à moteur

- La mise à disposition de navettes gratuites le week-end

En partenariat avec le transporteur Transdev - AMV, des navettes gratuites ont été mises à disposition toutes les 20 minutes durant tout le week-end, entre la gare RER la plus proche (Torcy, RER A) et le site du festival (Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier). Ce service permet à la fois de limiter le stationnement à proximité immédiate du site du festival et de réduire l'empreinte carbone en limitant l'usage des véhicules personnels et en privilégiant l'usage des transports en commun.



PrinTemps de paroles 2019 - Cie Mister Alambic

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée un véritable lien social avec  
l'implication des bénévoles

PrinTemps de paroles 2019  
Cie Praxinoscope

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 3 points "Éco" avec agent pour guider le geste de tri des festivaliers et 5 autres points de tri aux entrées et points stratégiques du parc
- 750 gobelets consignés
- 12 toilettes sèches ont été louées et mises à disposition du public

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec le SIETREM (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers).

## LES PUBLICS CIBLES

L'ensemble du public du festival : particuliers, adultes comme enfants, les personnels et les artistes invités pour le festival.

## COÛT DE L'ACTION

**901,87 € HT**

pour la location de la navette

**2568 € HT**

pour la location des toilettes sèches

**784,97 € HT**

pour la fabrication des gobelets réutilisables



© Fred Bouffieux

# LIAISONS DOUCES

## ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



**Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux**

**Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs**

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement**

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5% des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9% des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le Schéma de Cohérence Territoriale "Marne Brosse et Gondoire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles, hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.

Approuvé en avril 2015, le schéma directeur des liaisons douces identifie 7 itinéraires qui permettent de :

- Relier plusieurs communes de l'intercommunalité entre elles
- Favoriser l'intermodalité avec le bus et le train (RER A et Transilien ligne P)
- Garantir l'accès aux équipements publics communautaires et d'intérêt général majeur, comme le centre hospitalier de Marne-la-Vallée
- Assurer la desserte des zones d'emplois et d'habitations denses, actuelles et en cours d'aménagement

**Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.**

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



**Améliore le cadre de vie** via un apaisement des zones urbanisées et des espaces confortables offerts pour les piétons et les cycles

**Favorise la continuité des aménagements cycles** afin de sécuriser les aménagements à vélo

**Propose des alternatives au tout-voiture** afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



**Assure la continuité et la sécurité des aménagements en faveur des modes doux** pour proposer des solutions de mobilité concurrentes à la voiture solo

**Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement** et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

*Piste cyclable sur la RD418 à Bussy-Saint-Martin reliant la ZAE du Gué Langlois aux aménagements de Saint-Thibault-des-Vignes*

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Concrétisation du plan d'actions du Schéma Directeur des Liaisons Douces
- Nombre de km réalisés en faveur des modes doux
- Nombre de prêts de vélos sur une saison

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

## COÛT DE L'ACTION

**7 000 000 € HT**

sur 9 ans (participation financière de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental de Seine et Marne, d'Île-de-France Mobilités)



# ÉCOMOBILITÉ

## CRÉATION DE STATIONS



**Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement**

**Étoffer la palette de services mobilité offerts aux habitants du territoire de Marne et Gondoire en répondant aux besoins individuels de déplacements**

**Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet transports, par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables**

**Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), EPA Marne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.**

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 38 bornes d'écomobilité, représentant 64 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 16 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2019, le territoire compte 416 inscrits (270 en 2018). Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes au premier trimestre 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2018 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode déplacement est lié aux loisirs et rendez-vous personnels (37% contre 19% en 2017), suivi des déplacements liés aux achats, courses, shopping (26% contre 30% en 2017) et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (12%).

Quant au service de recharge pour les engins électriques, on peut noter que les principaux usages se font sur le lieu de travail (21%) pendant les loisirs (26%) et à domicile (23%).

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge pour faciliter son utilisation

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative d'un point de vue économique, écologique et social



Propose des alternatives à la voiture particulière afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscrits au service d'autopartage et de recharge
- Nombre de réservations
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service
- Temps moyen de recharge des véhicules électriques personnels

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : villes, Ademe, EPA Marne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Clem, etc.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

## COÛT DE L'ACTION

**636 898 € HT**

d'investissement dont 50% pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT



▲ Station de Guermantes, Mairie





**PARTIE II**

**LA PRÉSERVATION**

**DE LA BIODIVERSITÉ,**

**DES MILIEUX & DES RESSOURCES**

# AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

## SUR THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART



Connecter les berges aux promenades alentours et notamment à la passerelle de Chessy/Dampmart

Réaménager la rampe de mise à l'eau (en limite de la rue de l'Abreuvoir) et aménager des pontons

Renforcer la biodiversité par la renaturation des berges

Stabiliser les berges érodées en favorisant les techniques de génie végétal

Renforcer le contrôle des accès au chemin de halage vis-à-vis des engins motorisés

L'aménagement et la valorisation des berges de la Marne sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Dampmart constituent une nouvelle phase dans le principe d'ouverture au public et de valorisation des espaces naturels remarquables du territoire ainsi que dans la mise en œuvre du schéma de circulations douces de Marne et Gondoire.

Dans la continuité des aménagements des circulations douces réalisés notamment dans les vallées de la Brosse de la Gondoire ou sur les bords de Marne à Pomponne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé une mission de maîtrise d'œuvre en 2013 visant à la définition d'un projet de réhabilitation des berges sur les communes de Dampmart et de Thorigny-sur-Marne.

Le projet concerne un linéaire d'environ 3,5 km de berges, allant de l'aqueduc de la Dhuis et de la passerelle de Chessy/Dampmart sur la commune de Dampmart jusqu'à la rue du Port sur la commune de Thorigny-sur-Marne.

L'intérêt du projet réside dans sa réponse à l'ensemble des enjeux écologiques, touristiques, sociaux, historiques et réglementaires identifiés au préalable avec l'ensemble des habitants, partenaires et personnes concernées.

En 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

- Poursuite et achèvement de la deuxième tranche de travaux (secteur 1)
- Démarrage de la troisième tranche de travaux (secteur 4)



▲ Tronçon 2 sur la commune de Dampmart, chemin de halage

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renature les berges  
artificialisées

Crée des frayères

Renforce la ripisylve



Connecte une rive à l'autre via  
la passerelle entre Dampmart et  
Chessy



Offre un chemin en grave  
naturelle connecté aux  
promenades alentours

Met à disposition un pon-  
ton et une rampe de mise  
à l'eau



Utilise une essence locale de  
bois pour le mobilier  
et les pontons

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Mise en place d'un suivi environnemental après travaux par un écologue extérieur
- Retour des usagers (promeneurs, associations de pêche...)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les partenaires techniques et financiers via un comité de suivi (AESN, Région AEV, Département, Entente Marne, etc.), VNF pour les questions d'occupation du domaine public fluvial et la fédération de pêche 77 et l'association de pêche l'Hameçon de Dampmart.
- L'amélioration continue se traduit sur ce projet par l'exigence sur les modalités de renaturation et une concertation régulière avec la société civile pour une prise en compte de leurs attentes.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, associations de pêche, de cyclisme et de randonnée, habitants riverains des berges

## COÛT DE L'ACTION

**794 733 € HT**

(MOE, foncier, études connexes, travaux, suivi travaux, suivi écologique)



Tronçon 1 sur la commune de Dampmart - renaturation de la berge

# AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

## À LAGNY-SUR-MARNE



**Assurer la continuité écologique des berges**

**Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux**

**Restaurer les milieux humides associés**

**Protéger des espèces remarquables**

**Rouvrir un linéaire du ru du Bras Saint-Père**

**Stabiliser, consolider les berges et sécuriser le site**

**Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs**

**Améliorer les conditions de circulations, limiter le stationnement**

**Développer le tourisme et les loisirs**

**Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.**

Le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu). Les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont également incluses dans le projet.

Après enquête publique, avis favorable du commissaire enquêteur et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), l'arrêté pré-

fectoral du 30 juillet autorise la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à réaliser les travaux, à condition de respecter un certain nombre de prescriptions portant notamment sur le respect des rythmes naturels de la faune et de la flore recensées. Ainsi l'intercommunalité s'est adjoint les compétences d'un cabinet d'écologues chargé de veiller au respect de l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral durant les travaux.

Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet (Région Île-de-France, agence de l'eau Seine-Normandie et Département de Seine-et-Marne) ont confirmé au travers des diverses attributions de subventions.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides  
et limite les phénomènes  
d'inondation



Améliore le cadre de vie des  
promeneurs, piétons et cyclistes

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Inventaires des espèces de faune et de flore : 30 espèces faunistiques protégées nationalement dont 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de mammifère, 5 espèces protégées de chiroptères, 6 espèces floristiques remarquables dont 1 plante protégée, 12 types d'habitat.
- Financement de l'opération par les partenaires
- Fréquentation du site

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Voies navigables de France, agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Entente Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives, Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, Lagny-sur-Marne.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne

## COÛT DE L'ACTION

### Études (MOE et prestations annexes)

**± 390 000 € HT**

(hors Subventions Région Île-de-France - agence de l'eau Seine-Normandie - Entente Marne)

### Travaux

**6 820 000 € HT**

(hors Subventions CRIF Département AESN)



▲ Quai de la Gourdine - Perspective

# INSTALLATION DE RUCHES

## SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



**Enrayer le déclin des abeilles**

**Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs**

**Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société**

**Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain**

**Susciter des vocations**

Afin de s'engager dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Evrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est vendu au Moulin Russon et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cela permet de sensibiliser les visiteurs à cette démarche.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'animateur de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le grand public peut bénéficier gratuitement d'ateliers "découverte de l'apiculture". En 2019, ces animations ont remporté un vif succès avec plus de 150 participants.

Chaque année, l'office de tourisme consacre une semaine entière à l'apiculture pour les écoles du territoire. En 2019, 8 classes de Montévrain soit 195 enfants et 20 adultes ont été accueillies gratuitement du 23 au 27 septembre.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Les Ruchers d'Enora.
- Stratégie d'amélioration continue : Les animateurs de l'office de tourisme suivent actuellement une formation apiculture. 20 mai 2020 : participation à la journée mondiale des abeilles. Installation de panneaux explicatifs devant chaque rucher.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

## COÛT DE L'ACTION

**880 € HT**

# GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

## ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



**Répondre aux obligations réglementaires (loi MAPTAM et NOTRe)**

**Connaître le comportement des cours d'eau et des bassins versants**

**Mieux gérer et protéger les milieux aquatiques**

**Développer un réseau partenarial**

**Anticiper le risque d'inondation**

**Informier et protéger les riverains des secteurs inondables**

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle comprend les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du code de l'Environnement.

L'intercommunalité a lancé en 2019, en partenariat avec l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs au titre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, un diagnostic global de vulnérabilité aux inondations.

Cet état des lieux permettra d'identifier les zones impactées et ainsi d'agir selon les enjeux humains susceptibles d'être affectés par la présence d'eau (ex. constructions, équipements, infrastructures, réseaux électriques, voies de communication, etc.). Au-delà de ces dommages directs, l'étude visera à préciser les conséquences en termes de perturbations de la vie du territoire et de ses habitants (ex. impacts sur l'organisation des services publics de proximité, la vie quotidienne, les déplacements, les activités économiques, le délai de retour à la normale etc.).

Cette étude permettra notamment de définir un plan d'actions pour :

- Améliorer la sécurité des personnes pour éviter les atteintes physiques
- Limiter les dégâts pendant la crue pour réduire le coût des dommages
- Faciliter le retour à la normale, dans un objectif de résilience, pour retrouver au plus vite un fonctionnement du territoire satisfaisant pour les responsables des collectivités, ses habitants, les chefs d'entreprises, etc.

Travailler sur la vulnérabilité d'un territoire exige d'associer les acteurs impliqués dans la gestion du risque inondation et les acteurs intervenant sur l'aménagement et la gestion de ce territoire. Leur implication vise d'abord à valoriser leur connaissance du territoire, des aléas et des enjeux exposés. Par la suite, il s'agit de les associer au choix des priorités stratégiques puis à la définition d'un plan d'actions adapté, dont ils seront porteurs ou partenaires actifs.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque  
d'inondation

Protège certains milieux  
aquatiques comme les zones  
humides et leur rôle dans la  
prévention de ce dernier



Améliore la gestion du risque  
inondation et réduit  
la vulnérabilité des riverains

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Réalisation des cartes de vulnérabilité
- Réalisation d'un plan d'actions
- 25 participants au 1<sup>er</sup> comité de suivi de l'étude
- Deux ateliers de concertation en décembre avec près d'une trentaine de participants

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, prestataires (Cabinet Contrechamp, Institut Paris Région), l'agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, les opérateurs de réseaux, les communes, les aménageurs, le syndicat de transports, le SIETREM.

## LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau et potentiellement impactée par les risques d'inondation : particuliers, entreprises, collectivités territoriales, établissement publics, etc.

## COÛT DE L'ACTION

**11 026 € HT / an**

Le coût de l'étude est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs au titre de la convention entre cette dernière et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, signée en décembre 2018 (montant de la contribution : 11 026 € / an)



▲ Inondations de juin 2016 à Lagny-sur-Marne

# EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



## Répondre aux obligations réglementaires

### Entretien et surveiller les ouvrages

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exploite et surveille deux barrages et une digue. Les deux barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes et le barrage du bassin des Corbins à Montévrain. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et est classée en catégorie D, l'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type "avril 1983", soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les deux barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour le barrage de la Loy) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.

## Protéger la population du risque d'inondation

### L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- l'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), curage des ouvrages, abattage de 83 saules et suppression des souches par carottage à proximité de l'exutoire (barrage des Corbins)
- des travaux : suppression de la végétation ligneuse sur la digue et reprise de la maçonnerie de l'ouvrage récent du barrage de la Loy
- la maintenance des sondes de niveau

### La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement)

Au-delà du suivi réalisé par la communauté d'agglomération, une visite technique approfondie par un bureau d'études agréé a été réalisée en août 2019 afin d'évaluer l'état de la digue du quai Pré Long. L'objectif est d'identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues  
et préserver la population du  
risque d'inondation

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de visites programmées réalisées sur les ouvrages : 2

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

## LES PUBLICS CIBLES

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

## COÛT DE L'ACTION

**25 000 € HT**



# PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU



**Connaître le comportement et l'état des cours d'eau du territoire pour mettre en place des mesures de gestion adaptées**

**Optimiser la gestion et la protection des milieux aquatiques**

**Anticiper le risque d'inondation**

**Informier et protéger les riverains des secteurs inondables**

**Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations de restauration des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation.**

- Près de 43 km de cours d'eau ont été parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres
- 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes ont été identifiés sur le linéaire
- Sur ces 194 tronçons, 98 sont classés en bon voire très bon état
- Ces tronçons représentent 25 733 m, soit 59% du linéaire étudié
- Un suivi physico-chimique est assuré sur le territoire depuis 2008

Une modélisation hydraulique est en cours de finalisation pour permettre d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques d'inondation sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

Dans le cadre de cette étude, un appel à la mémoire de crues des habitants du territoire a été lancé afin de récolter le plus d'informations possibles sur les secteurs confrontés aux inondations.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque  
d'inondation



Rassure les riverains



Contribue à une meilleure  
connaissance et gestion des rus,  
et ainsi à une meilleure prévention  
du risque

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Mesures des débits
- Suivi cartographique des inondations
- Nombre d'interventions
- État écologique des cours d'eau

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Bureau d'étude Confluences.

## LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**79 950 € HT**

Pour l'étude

# MAISON DE LA NATURE



**Aménager un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune**

**Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches**

**Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées**

**Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains**

**Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante**

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017 lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m<sup>2</sup>, cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin en cours d'aménagement d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Il bénéficie d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.

Déjà plus de 5 000 visiteurs ont renoué avec la nature, appuyé sur la touche "pause" d'une vie le plus souvent effrénée pour apprendre à observer la flore, bricoler des abris à insectes et des mangeoires à oiseaux, connaître l'apiculture, découvrir les énergies renouvelables, fabriquer une citrouille en argile, ...

Un projet d'aménagement du jardin de la Maison de la Nature a été élaboré tout au long de l'année 2019. L'objectif est de mettre en place des espaces favorisant la biodiversité et adaptés à l'accueil de tout type de public. Ces espaces seront le support de projets éducatifs évolutifs et interactifs autour de la nature : mise en place d'une prairie et plantations, cheminements invitant à découvrir les différentes ambiances du jardin, installation d'un potager pédagogique, création d'une mare alimentée par un forage (pompe alimentée par éolien et photovoltaïque), remise en état du verger et création d'une aire de pique-nique. Les divers éléments du mobilier installés pour l'accueil des enfants seront fabriqués à partir de matériaux naturels et locaux.

Cet espace sera géré de façon respectueuse de la biodiversité afin de garantir l'accessibilité au public tout en préservant l'environnement.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience écologique



Crée des liens sociaux et intergénérationnels



Permet au public et notamment aux enfants de se reconnecter à la nature

Offre un cadre d'apprentissage agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif et économique local

Développe les partenariats avec des associations et entreprises locales

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'activités proposées : 43 ateliers en 2019
- Nombre de visiteurs : 5 000 personnes dont 65 % de scolaires
- Retours des enseignants, des enfants, des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, associations locales.
- Démarche transversale : animations hors les murs (étang de la Loy, Fête des plantes à Jossigny, Parc culturel de Rentilly Michel Chartier, Vallées de la Brosse et de la Gondoire).
- Stratégie d'amélioration continue : Depuis septembre 2019, des ateliers sont désormais proposés aux adolescents et adultes pour sensibiliser un maximum de personnes. Le recrutement d'un animateur-jardinier permet d'envisager des ateliers de jardinage en parallèle de l'aménagement du jardin.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

## COÛT DE L'ACTION

### Aménagement du jardin

**± 390 000 € HT**

Études + travaux répartis sur 2019 et 2020

### Équipement

**5000 € HT**

Des crédits supplémentaires seront accordés sur 2020

### Personnel

**30 000 € HT**

Un animateur dédié, le reste du personnel est mutualisé avec le moulin Russon

# JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



Sensibiliser, dans un cadre convivial, les habitants aux zones humides et à la faune de ces milieux

Donner l'opportunité aux habitants de connaître les oiseaux présents dans le Marais du Refuge

Favoriser la prise de conscience écologique

Dans le cadre des journées mondiales des zones humides, chaque année depuis 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise avec l'AVEN du Grand Voyeux, une sortie découverte des zones humides du territoire. Cette année, les participants sont partis à la découverte du Marais du Refuge et de ses oiseaux, un espace riche en biodiversité et classé Espace Naturel Sensible par le département. Cet événement, à destination du grand public, a eu lieu le dimanche 27 octobre 2019 et a réuni 12 personnes.

Après une présentation de l'histoire et de l'écologie du marais, les participants ont pu partir à la découverte des richesses naturelles de ce milieu humide et notamment des oiseaux en halte migratoire.

La sortie s'est clôturée par une collation locale, fournie par la ferme de Saint-Thibault.



▲ Découverte du marais du refuge et de ses migrateurs - 2019

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Donne l'opportunité  
aux habitants d'apprendre  
à connaître la biodiversité  
du territoire

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 12
- Nombre de vues de l'événement sur la page Facebook Marne et Gondoire Agglo : 238

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : AVEN du Grand Voyeux.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire

## COÛT DE L'ACTION

± 500 € HT



# LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



**Lutter contre la prolifération du frelon asiatique**

**Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs**

**Protéger la biodiversité**

**Limiter le danger éventuel pour les habitants**

**Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) de Seine-et-Marne début 2019.**

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par le GDSA, à la charge de la collectivité. Plus de 60 interventions ont eu lieu sur le territoire de janvier à octobre 2019.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants  
et promeneurs

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

---

- Nombre d'interventions sollicitées : 82 au 25 novembre 2019
- Nombre de nids détruits : 56 au 25 novembre 2019

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

---

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles.

## LES PUBLICS CIBLES

---

Particuliers, écoles et services techniques des communes

## COÛT DE L'ACTION

---

Études (MOE et prestations annexes)

**6 900 € HT**

Convention

**4 000 € HT**

# LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ



**Mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire**

**Favoriser la reconquête de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités écologiques**

**Accompagner l'appropriation des services écosystémiques**

**Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la biodiversité**

**Livrer des actions clés en main pour lutter contre l'érosion de la biodiversité**

**Concilier la préservation de la biodiversité aux enjeux climatiques**

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de biodiversité sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.**

Les enjeux de la protection de la biodiversité et du climat vont de pair. Le changement climatique a des effets négatifs sur la biodiversité, et pourtant la richesse de la biodiversité et son équilibre contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, cette 6<sup>ème</sup> édition des ateliers de la biodiversité du 13 septembre 2019 s'est concentrée sur les solutions fondées sur la nature, bénéfiques pour la biodiversité et pour le climat.

Cette matinée a permis une approche pédagogique du rapport du GIEC présenté lors de la COP21, ainsi qu'une approche concrète autour des solutions apportées par la nature, des zones humides, des retours d'expériences, mais aussi des solutions apportées par les documents d'urbanisme.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité  
écologique entre vivants

Consolide et accroît le réseau  
de partenariat entre les services  
de la collectivité et les experts de  
l'environnement



Sensibilise à l'objectif  
"Zéro déchet"

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : environ 50 personnes
- Retours des participants
- Nombre de vues sur le site internet

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les associations naturalistes locales, les agences et les services de l'État.

## LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et prestataires

## COÛT DE L'ACTION

± 3 200 € HT

# MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



**Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos**

**Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris**

**Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire**

**Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau**

**Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.**

La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

Ainsi plus de 12 ha ont été semés par 3 agriculteurs et sur 13 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



▲ Jachère fleurie à Lesches

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un  
point de vue paysager

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Surface semée sur le territoire : 12 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 3
- Nombre de communes concernées : 13

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de la Direction du développement du territoire de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC).
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un plus fleuri pour répondre aux attentes des communes.

## LES PUBLICS CIBLES

- Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

## COÛT DE L'ACTION

**7892.75 € HT**



© lesjalegris

# PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

## DES ESPACES AGRICOLES & NATURELS PÉRIURBAINS



**Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels du territoire**

**Garantir le maintien d'un équilibre durable entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles**

Mis en place par la loi Développement des Territoires Ruraux de 2005, le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains (PPEANP) permet de préserver les espaces agricoles et naturels d'un territoire par un périmètre de protection et d'impulser les actions pour les valoriser par son programme. Ainsi, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a créé, avec le soutien du Département de Seine-et-Marne, le premier PPEANP d'Île-de-France sur près de 4 600 ha d'espaces agricoles et naturels en 2012 (et étendu en 2014).

Dans la continuité de cette démarche, l'intercommunalité a engagé en 2017 une étude pour créer un PPEANP sur les trois communes non concernées par ce premier PPEANP (ayant intégré plus récemment la collectivité) : Bussy-Saint-Georges, Ferrières-en-Brie et Pontcarré. Cette étude d'une durée de 2 ans permettra d'identifier les espaces à protéger et à préserver.

Sur la base du diagnostic établi en 2018, les communes ont été rencontrées en 2019 pour définir un projet de territoire à l'échelle de chacune d'entre elle. Ce projet de périmètre a été présenté au comité de suivi et aux élus de Marne et Gondoire. La procédure réglementaire de création du PPEANP a été engagée par le conseil communautaire. Elle est actuellement en cours pour une enquête publique prévue en 2020.

Par ailleurs, une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires sur le programme d'actions s'est tenue en janvier 2019 pour mettre à jour le programme sur la base des nouveaux enjeux identifiés dans le diagnostic. Ce programme est en cours de finalisation.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve les espaces naturels et agricoles, véritables puits de carbone



Propose des actions de sensibilisation de la population, du jeune public à la richesse des espaces naturels et agricoles



Promeut le principe de circuit court et d'agriculture respectueuse de l'environnement

Corridors et points de conflits théoriques de la sous-trame humide et aquatique

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Superficie des espaces inclus dans le périmètre : plus de 1200 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers
- Nombre de participants au comité de suivi : 23
- Nombre de participants à l'atelier de travail sur le programme d'actions : 21
- Nombre d'actions ajoutées au programme d'actions : 5 nouvelles actions

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'étude par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en lien étroit avec le Département qui a créé le premier PPEANP sur le territoire.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence des Espaces Verts, la Chambre d'agriculture, EPAMARNE, la CAUE, la DDT, la DRIEE, l'Agence Régionale de la Biodiversité, la FDSEA, la Fédération de pêche, les associations environnementales locales, etc. La Région Île-de-France et la FEADER apportent leur soutien financier.
- Démarche transversale qui tient compte de la révision du SCoT et du PCAET.
- Un comité de suivi se réunit à chaque étape de l'étude pour enrichir et valider les éléments produits par le prestataire. Il se compose de l'ensemble des partenaires. Les communes sont intégrées à ce comité de suivi, mais sont également rencontrées spécifiquement pour identifier les enjeux locaux et co-construire le projet de périmètre sur leur commune.

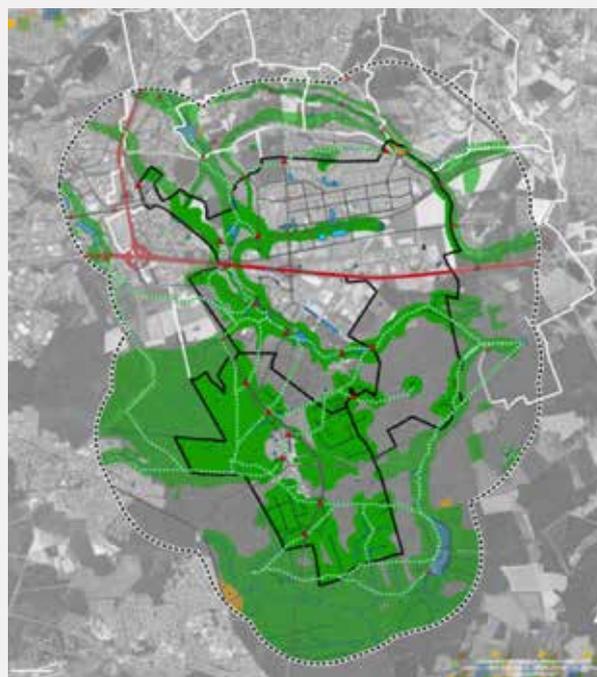
## LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**43 800 € HT**

dont 20 640 € de subvention régionale



# PPI

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT



**Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif**

**Mettre en séparatif (réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire**

**Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité**

**Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés**

**Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel**

**Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire**

Depuis 2008, la mise en œuvre des travaux d'assainissement repose sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui a été établi grâce notamment aux schémas directeurs d'assainissement de chaque commune, au diagnostic général des réseaux mené par le SIAM (2012-2014) et à l'étude d'Avant-Projet Général (2008) qui a permis d'établir une hiérarchisation des travaux en fonction des risques de pollution et des bassins versants (travaux réalisés de l'aval vers l'amont).

À ce jour, un PPI a été élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin de déterminer les travaux à réaliser sur la période de 2015 à 2021 comprenant un investissement ambitieux de 35 millions d'euros.

Celui-ci sera mis en œuvre conformément à la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ainsi qu'à la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau du département.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution  
des cours d'eau



Favorise la mise en conformité  
des installations des riverains

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

## LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**35 000 000 € HT** répartis sur 7 ans (2015-2021)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



# SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU & DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau, et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaînes de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informier le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.**

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Bicheret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" qualité et la communauté d'agglomération doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. L'intercommunalité suit ainsi 34 bassins en eau en 2019.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre  
la pollution des cours d'eau

Prélèvement phytoplancton  
Bassin des corbins à Montévrain

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prélèvements par an
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types NH4+

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

## COÛT DE L'ACTION

**64 400 € HT**



© Eurofins

# CRÉATION DU BIMENSUEL L'ÉCHO LOGIQUE



Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement

Promouvoir les gestes écoresponsables

Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire effectue une veille de l'actualité environnementale sur l'échelle nationale et locale. Cette veille est partagée auprès des agents de la collectivité et des habitants par l'intermédiaire d'une parution bimensuelle : l'Écho Logique. L'information y est traitée sous forme d'infographie. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2019, tels que la prolifération des nids de frelons asiatiques et le contrat de transition énergétique, ou encore la pollution digitale.

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de clics sur les liens de la parution
- Nombre de participants aux événements ou actions proposées

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes du territoire et des différents acteurs institutionnels tels que l'ADEME, Eco-emballages, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Bruitparif, le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

## COÛT DE L'ACTION

**0 € HT**

(création en interne, diffusion numérique)

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



**PARTIE III**  
**LA COHÉSION SOCIALE**  
**& LA SOLIDARITÉ**  
**ENTRE LES TERRITOIRES**  
**& LES GÉNÉRATIONS**

# AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



**Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété**

**Accompagner dans le choix d'un architecte**

**Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat**

**Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble**

**Financer les études**

**Coordonner l'action avec les communes**

**Aider aux recherches de subventions**

**Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs indécents dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.**

Conscient de cela, la communauté d'agglomération mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre l'habitat  
indigne

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Action menée sur 2 copropriétés du centre-ville à Lagny-sur-Marne faisant l'objet d'un arrêté de péril ordinaire
- Suivi des assemblées générales permettant le vote des travaux
- 2 actions de travaux d'office réalisées en 2019

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale.
- Démarche partenariale avec les syndicats, le conseil syndical, soliha77, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme).
- Stratégie d'amélioration continue : une réflexion est en cours afin de mettre en place une étude pré-opérationnelle urbaine sur la copropriété dégradée au niveau du cœur urbain.

## LES PUBLICS CIBLES

Copropriétaires, habitants, commerces

## COÛT DE L'ACTION

**21 451 € HT**

Coût des travaux d'office

# MÉDIATION PAR LES PAIRS



**Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires**

**Valoriser les actions du vivre ensemble**

**Former les élèves de l'élémentaire à la médiation**

**Désigner des médiateurs "élèves" au sein des établissements**

**Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école**

**La mise en place du contrat de ville de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.**

**La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis cette année, cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain et Thorigny-sur-Marne.**

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, la communauté d'agglomération a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres élèves comme étant facilitateur de résolution de conflits.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 68 élèves-médiateurs en 2019 dans quatre écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## LES PUBLICS CIBLES

Les élèves d'établissements scolaires

## COÛT DE L'ACTION

**4 000 € HT**



# MAISON DE SANTÉ

## PLURIPROFESSIONNELLE



**Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur**

**Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes**

**Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins**

**En 2018, 60 % des médecins généralistes libéraux exerçant sur le territoire de Marne et Gondoire avaient plus de 55 ans. Depuis 2010, la tendance est d'une installation pour trois départs : 11 installations pour 30 départs, la grande majorité concernant des départs en retraite (URPS 2018). La délibération prise en septembre 2017 fait de la santé une action intercommunale.**

La communauté d'agglomération a achevé fin 2019 la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Cet équipement répond à deux enjeux liés : le maintien d'une présence médicale et para-médicale adéquate et l'aspiration des jeunes professionnels à travailler en équipe pour prendre en charge les patients de manière pluridisciplinaire.

L'ouverture a eu lieu en novembre 2019. L'équipe comprend actuellement deux médecins généralistes, une psychiatre, deux infirmières, un kinésithérapeute, deux orthophonistes, une sage-femme, une pédicure-podologue et une diététicienne. Ces professionnels de santé travailleront en équipe au sein d'un bâtiment de 750 m<sup>2</sup> répartis sur trois niveaux qui pourra, à pleine capacité, accueillir 18 professionnels de santé dont 6 médecins généralistes et 4 kinésithérapeutes. Un cabinet d'internes est prévu pour les stages en médecine générale.

La maison de santé pluriprofessionnelle est établie à proximité immédiate d'un centre d'IRM, du réseau d'oncologie et de gérontologie Gospel et du pôle psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Grand hôpital de l'Est francilien. Un centre de radiologie et un laboratoire de biologie médicale ouvriront courant 2020 juste à côté de la maison de santé. C'est au début de cette même année que débutera la construction d'un EHPAD de 100 chambres. Cet ensemble d'équipements de santé palliera partiellement le déménagement de l'hôpital à Jossigny (en 2013) et rayonnera sur le cœur urbain.

L'agence régionale de santé (ARS), le département de Seine-et-Marne et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) sont partenaires de la maison de santé. La communauté d'agglomération œuvre également avec ces deux organismes pour les cabinets de groupe et la présence médicale de manière globale sur son territoire.



*La maison de santé le long de la nouvelle rue Simone Veil en octobre 2019*

© Thomas Umiastowski

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'accès aux soins  
des habitants

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

### Professionnels de santé

- Nombre de professionnels établis dans la maison de santé pluriprofessionnelle, type de professions représentées
- Liens avec les acteurs de santé extérieurs
- Nombre de stages d'étudiants en médecine par an
- Type et nombre d'actions de santé publique menées par an, évolutives en fonction des pathologies constatées

### Patientèle

- Volume, évolution, composition, satisfaction

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé.
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers.
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

## LES PUBLICS CIBLES

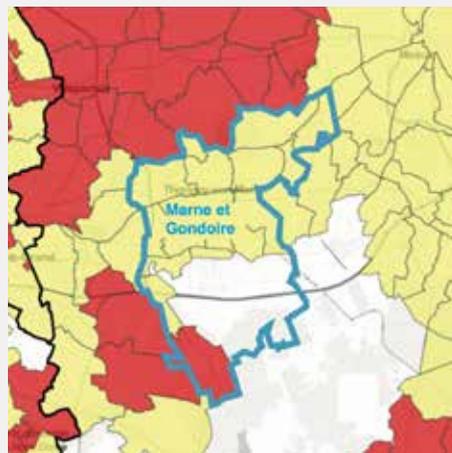
Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

## COÛT DE L'ACTION

**3 000 000 € HT**

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €  
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)



# LES INTERVENTIONS

## EN MILIEU SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET AUPRÈS DES SÉNIORS



**Mettre en place les techniques de médiation pour résoudre les conflits dans un climat de bienveillance**

**Expliquer les thèmes de la citoyenneté aux enfants, en transmettant les valeurs de la République, la laïcité, les droits et devoirs du citoyen, le système électoral**

**Lutter contre les violences scolaires à travers des animations ludiques sur cinq thématiques (égalité filles/garçons, racisme, différences culturelles, handicap, social)**

**Sensibiliser sur les différentes formes de harcèlement, les possibilités d'accompagnement des victimes et les conséquences pénales pour les auteurs**

**Informar les enfants sur les bienfaits et les dangers des réseaux sociaux**

**Avertir les jeunes des différentes addictions**

**Sensibiliser les seniors sur les vols fausse qualité, la cyber criminalité et les dangers du harcèlement**

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en partenariat avec l'éducation nationale et les communes du territoire, propose des actions de prévention diverses à destination des enfants et des jeunes. Les thématiques proposées font référence au programme scolaire mais également aux problématiques de notre territoire.**

Depuis 2 ans, l'intercommunalité et l'éducation nationale travaillent étroitement pour entretenir un climat scolaire serein, bienveillant dès le plus jeune âge. Ces actions de prévention et sécurité permettent aux enfants de mieux appréhender le monde de demain dans leur parcours de citoyenneté.

Ces actions de prévention sont menées dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés.

Les actions menées auprès des seniors permettent de sensibiliser ces derniers sur les nouvelles méthodes employées pour diverses arnaques (démarchage frauduleux à domicile, faux et usurpation d'identité, la cyber menace, etc.)

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la bienveillance,  
la cohésion entre tous  
malgré les différences

Enseigne la citoyenneté  
et le bien vivre ensemble

Sensibilise et protège les aînés

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants sensibilisés : 1280 en 2019

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## LES PUBLICS CIBLES

Enfants (dès leur plus jeune âge), jeunes et seniors du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**2 240 € HT** pour la fabrication des supports de communication en 2019



# LE PERMIS DE LOUER



**Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité**

**Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire**

**Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés**

**Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location**

**Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement**

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place en le 1<sup>er</sup> juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence Habitat, la communauté d'agglomération a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.**

## **Le dispositif**

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée "permis de louer" est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, la communauté d'agglomération prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre.

La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci.

Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

## **La procédure**

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans les périmètres désignés dans les délibérations doit déposer une demande d'autorisation pour une nouvelle mise en location en mairie.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier et le transmet au prestataire qui réalise une visite du logement et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

## **Les communes adhérentes au dispositif**

- Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 : Collégien, Lagny-sur-Marne, Montévrain  
*Délibérations du 12 novembre 2018*
- À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019 : Dampmart, Ferrières-en-Brie, Saint-Thibault-des-Vignes  
*Délibérations du 27 mai 2019*
- À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 : Jablines  
*Délibération du 23 septembre 2019*

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état de lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de la conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Au 31 décembre 2019 :

- 210 dossiers traités
- 141 accords
- 56 accords sous réserve
- 13 refus

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

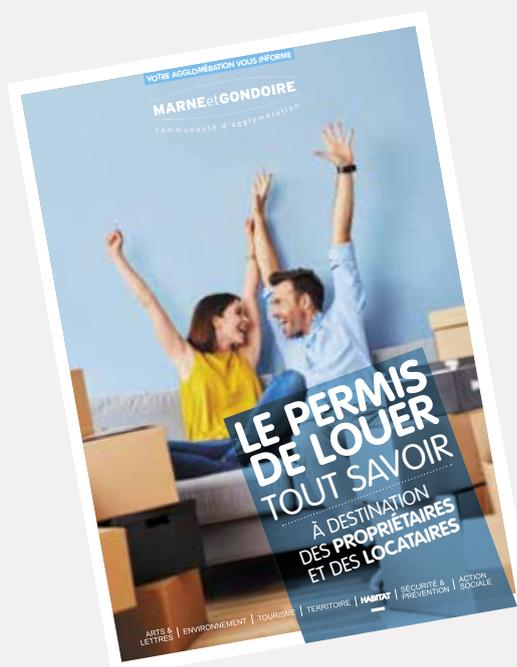
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières.
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

## LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**234 € HT par dossier**



# ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Se conformer aux obligations du schéma départemental

Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

Suite à l'ouverture de l'aire de grand passage à Saint-Thibault-des-Vignes en 2018, une aire d'accueil et des terrains familiaux ont été réalisés à Lagny-sur-Marne en 2019, soit 20 emplacements.

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 7 groupes accueillis sur l'aire de grand passage de mai à septembre 2019 soit 780 caravanes
- 11 498 jours d'occupation en 2019 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région.

## LES PUBLICS CIBLES

Gens du voyage

## COÛT DE L'ACTION

En cours de réalisation

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage

# RÉALISATION D'UN PÔLE SOLIDAIRE



Faciliter le relogement de personnes en décohabitation pour multiples raisons

Faciliter l'accès au logement de personnes en parcours d'insertion ou venant d'arriver en France

Lutter contre l'exclusion

Il s'agit de réaliser des structures pour publics fragiles (population de migrants, femmes victimes de violences, personnes en parcours d'insertion, etc.).

Soutenu par les services de l'État, le projet porte sur la mise en place de 4 à 10 logements d'hébergement de 30/35m<sup>2</sup> environ, modulables pour faire 60/70m<sup>2</sup>. Les travaux débuteront en début d'année 2020. .

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de structures d'hébergement réalisées
- Nombre de familles accueillies

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : bailleur social, État, CAF, Associations spécialisées.

## LES PUBLICS CIBLES

Personnes en fragilité par rapport au logement, au contexte familial, à l'intégration

## COÛT DE L'ACTION

**691 000 € HT**

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet l'accompagnement social des publics fragiles

# LE PROJET CRESCEND'O



**Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture**

**À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles**

**Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier**

**Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires**

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité aux conservatoires et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé "Crescend'O", ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet "Demos" mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de la communauté d'agglomération "politique de la ville" et "enseignement artistique" mais aussi les compétences éducative et sociale des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé. Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre "Crescend'O" (environ 48 enfants).

Le projet dure 3 ans (octobre 2019 à juin 2021).



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux  
et fait évoluer les représentations  
liées à l'image de la  
musique classique

Stimule le développement  
personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation  
des pratiques individuelles,  
en particulier dans les conservatoires

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif et raisons des départs
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre et qualité des productions musicales en public (en groupe et au complet)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

## LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

## COÛT DE L'ACTION

**100 000\* € HT / an pendant 3 ans**

État (10 000€ / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €.

\* Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projet et terrain, locaux de répétition, etc.).



# LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC



Réduire les fractures territoriales et sociales

Garantir l'accès de tous au droit commun

Accompagner et former à l'usage du numérique

Aider dans les démarches administratives

Les Maisons de services au public (MSAP) délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons des services au public proposent une présence humaine et des outils numériques.

La Maison des services au public de Marne et Gondoire est actuellement installée aux abords du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2018, un référent accompagne les usagers dans leurs démarches administratives. En 2019, 2300 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.





Lutte contre l'exclusion  
et l'isolement

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 2 300 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2019

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : cinq des neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la MSAP de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Caisse nationale des allocations familiales. La direction départementale des finances publiques, la préfecture et la sous-préfecture, les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers, sont également des partenaires incontournables de la MSAP.
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du QPV (ouverture du quartier vers l'extérieur).

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

## COÛT DE L'ACTION

**La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et par la Caisse des Dépôts.**

Le coût de cette action se limite au salaire du référent MSAP et de ses formations.



# DISPOSITIF PASS'EAU



## Contribuer au "droit à l'eau"

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son délégataire pour l'adduction d'eau potable (la SAUR) entendent coopérer étroitement afin d'assurer la mise en œuvre du "droit à l'eau" (droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables) prévu à l'article n° 2006-1772 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et l'amélioration du dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leurs factures d'eau prévu dans le décret n°2008-720 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'eau.**

Cette volonté se décline concrètement par la mise en œuvre du dispositif appelé PASS'EAU. Ce dispositif, conçu par la SAUR, s'adresse aux personnes en grande fragilité économique et permet d'apporter un soutien ponctuel à ces personnes par la déduction d'une partie du montant de leur facture.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ont pour vocation d'aider et d'apporter une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. C'est pourquoi les CCAS sont les entités les mieux placées pour décider de l'éligibilité des foyers concernés par le dispositif PASS'EAU. Ainsi, la mise en place de l'aide ne nécessite donc aucune participation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou de la SAUR dont les interventions se limitent à la coordination du dispositif.

## Aider les personnes en difficulté financière

Le contrat d'affermage en cours prévoit l'abondement, par le délégataire, d'une enveloppe annuelle afin d'alimenter le dispositif PASS'EAU. Le montant annuel de cette enveloppe est fixé à 5 000 € par année civile pour l'ensemble des cinq communes concernées (Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches, Ferrières-en-Brie et Montévrain), communes couvertes par le contrat de délégation de service public, établi entre Marne et Gondoire et la SAUR.

Ce montant global annuel est accordé aux CCAS sous forme de "jeton", dont la valeur unitaire est proposée à 25 €, correspondant au montant (hors taxes) de la part fixe annuelle de la facture d'eau pour un usager considéré comme domestique (diamètre de compteur de 15-20 mm).

Le nombre de jetons attribué à chaque CCAS est ajusté chaque année au prorata de la population totale INSEE de chaque commune.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apporte un soutien  
aux personnes démunies

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dossiers déposés par commune : 4 (*Ferrières-en-Brie*)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Coordination du dispositif : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et SAUR.
- Décideur de l'éligibilité des foyers : les Centres Communaux d'Action Sociale.

## LES PUBLICS CIBLES

Usagers du service public d'eau potable des communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain

## COÛT DE L'ACTION

**5 000 € HT par an**



# TRANSPORT À LA DEMANDE

## MISE EN ŒUVRE



**Assurer une desserte fine du territoire de Marne et Gondoire et des territoires voisins**

**Répondre aux besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits par l'offre de transport public régulière**

**Compléter l'offre de mobilité en heures creuses et dans les zones peu denses**

Le territoire bénéficie d'une offre de transport public attractive, notamment à travers les 25 lignes régulières du réseau Pep's. Néanmoins, des besoins en déplacement subsistent mais qui ne peuvent pas être assurés par le réseau classique, notamment en raison de la faible densité à desservir.

Le Transport à la Demande (TAD) est la solution de mobilité qui a été créée en janvier 2017, pour offrir une alternative à l'offre de transport existante sur le territoire, en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

La spécificité de ce mode de déplacement par rapport aux lignes régulières réside dans la nécessité de réserver son trajet pour déclencher les courses choisies sur un circuit donné. Autrement dit, la navette ne passe que si une course a été réservée sur un itinéraire.

Ce service, actuellement géré par l'entreprise Transdev-AMV, est ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. Le transport s'effectue au moyen d'une navette de 9 places.

Ce service se compose de 4 destinations, chacune disposant d'arrêts et horaires prédéfinis sur une amplitude horaire variable :

- Les gares en soirée
- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien
- Les marchés de Lagny-sur-Marne et Magny-le-Hongre
- L'Île de Loisirs de Jablines-Annet

Il s'agit donc d'un service de proximité qui assure une desserte au plus proche des habitants et des quartiers des villes.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de déclenchement du circuit
- Nombre de courses proposées sur une période donnée
- Nombre de montées et de descentes par communes
- Nombre de réclamations reçues

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Île-de-France Mobilités, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, ADEME, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Transdev-AMV, etc.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, habitants, entreprises, usagers

## COÛT DE L'ACTION

430 000 € HT/an

### TAD TRANSPORT À LA DEMANDE COMPLÉMENTAIRE AU RÉSEAU DE BUS POUR + DE MOBILITÉ

Avec l'application Plus de Pep's c'est  
+ facile  
+ rapide

Votre transport sur rendez-vous!

Service public ouvert à tous.  
Adhésion et réservation jusqu'à 30 minutes avant l'heure de départ sur [www.plusdepeps.net](http://www.plusdepeps.net), l'application mobile Plus de Pep's 7/7 et 24h/24 ou au Point Info Bus en Gare de Lagny-Thorigny au 01 60 07 00 21 (coût d'un appel local)  
Listes des communes desservies sur le site internet.

©gredda - l'observatoire des transports régionaux

transdev AMV    Syndicat des Transports    SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT    ÎledeFrance mobilités

# LE JARDIN PARTAGÉ & LA GRAINOTHEQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DAMPMART



**Créer des liens sociaux et intergénérationnels au travers du jardinage et des actions participatives**

**Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur de la ville**

**Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs**

**Développer le tissu associatif et solidaire**

**Inauguré au mois de mai 2018, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser, échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m<sup>2</sup>, quatre bacs hors sols ont été construits avec des matériaux de récupération.**

**Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.**

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque permet aux usagers de partager leur graines, d'en déposer, de se servir. Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'années en années, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées, partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent les discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés dans l'art du jardinage de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances estivales plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité, des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny et la serre municipale de Lagny ont mis à disposition leurs installations au projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable, à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Statistiques de fréquentation de la bibliothèque de Dampmart
- Satisfaction des usagers

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale "Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours" et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

## LES PUBLICS CIBLES

Usagers de la bibliothèque, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants de la commune (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

## COÛT DE L'ACTION

**Budget de fonctionnement : 200 € TTC par an.**



# LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



**Suivre les actions retenues du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)**

**Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur**

**Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles**

**Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du Système National d'Enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande**

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collèges (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la communauté d'agglomération en concertation avec les communes, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du Plan Partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document. Dans un premier temps à travers des questionnaires (transmis en novembre 2016), des entretiens complémentaires, puis via plusieurs groupes de travail partenariaux, en décembre 2016 et janvier 2017.

Afin de poursuivre la mise en place de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fait accompagner par le bureau d'étude HTC / EOHS pour une durée de 6 ans soit jusqu'en 2025.

Une première réunion de travail s'est déroulée en septembre 2019.

La mission principale de ce prestataire est de réaliser un diagnostic complet du territoire sous forme d'observatoire, de réaliser les bilans de la CIA et du PPGD et animer la commission de coordination.

Ce travail se fera par des animations d'ateliers et la mise en place de plaquette d'information logement.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement  
pour tous

Favorise l'accueil du public  
en difficulté en lui fournissant  
un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisé  
à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public  
prioritaire en partenariat avec  
l'ensemble des réservataires  
logements

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Une fois par an, après avis de la CIL, la communauté d'agglomération délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial.
- Trois ans après l'adoption du Plan Partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Co-pilotage de l'action par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, Les Foyers de Seine-et-Marne, EFIDIS, OSICA, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'Etat représentés par la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des Solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

## COÛT DE L'ACTION

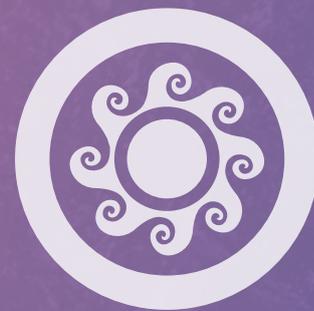
**208 820 € HT**





**PARTIE IV**  
**L'ÉPANOUISSEMENT DE**  
**TOUS LES ÊTRES HUMAINS**

# DÉPISTAGES ET ATELIERS SANTÉ



**Participer à la prévention dans les domaines prioritaires, soutenir les initiatives**

**Aller vers les habitants, développer le dépistage**

**Faire connaître les acteurs de santé et médico-sociaux du territoire (et favoriser leur interconnaissance)**

En complément de son action pour l'offre de soin, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise des dépistages et des ateliers santé pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants sur leur santé. Le projet régional de santé 2018-2022 promeut à cet égard "l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé".

## Les actions réalisées en 2019 :

### • Dépistage VIH, hépatites, syphilis

Le 14 mai à la gare Lagny-Thorigny et le 6 juin 2019 à la gare de Bussy-Saint-Georges.

Avec le centre de dépistage du centre hospitalier de Jossigny et l'association Aides.

Bilan : 195 prises de sang VIH, hépatites B et C, syphilis, 66 tests rapides VIH, 23 tests rapides hépatite C. 5 hépatites B et une hépatite C dépistées.

Participation : GHEF, Aides, Avih (Association ville - hôpital, Torcy), ville de Pomponne, service jeunesse Thorigny, PIJ Lagny-sur-Marne, ville de Bussy-Saint-Georges.

### • Checks-up santé

Le 18 décembre 2018 à la salle du Totem à Lagny, le 24 janvier 2019 au centre culturel Marc Brinon à Saint-Thibault-des-Vignes et le 11 février 2019 à l'hôtel de ville de Thorigny-sur-Marne.

66 participants d'une moyenne d'âge de 72 ans.

Ateliers audition, vision, diététique, cardio-vasculaire et dentaire par des professionnels de santé locaux. Les séances offraient le temps d'une écoute et d'un dialogue.

Bilan : 6 signes de déficience visuelle, 24 signes de déficience auditive, 17 hyper-glycémies, 21 hypertensions.

Participation : Mutualité française Île-de-France, communes, professionnels de santé locaux, Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Seine-et-Marne.

### • Mangez, bougez, relaxez

Du 5 novembre au 10 décembre 2019 à Collégien

Pour 17 personnes de plus de 60 ans. Ce cycle de 6 séances de diététique, activité physique et relaxation est mené par une diététicienne, un coach sportif et une sophrologue.

Participation : Mutualité française Île-de-France, ville de Collégien, professionnels, Conférence des financeurs de Seine-et-Marne

### • Conférence de l'Assurance maladie

Le 28 mars 2019 au domaine de Rentilly

L'Assurance maladie de Seine-et-Marne présentait ses dispositifs pour l'accès aux soins.

Bilan : 78 personnes présentes représentant des acteurs majeurs du secteur social et de l'aide aux plus démunis.

Participation : CPAM Seine-et-Marne

La communauté d'agglomération a aussi initié un atelier Tremplin retraite, organisé par la Mutualité française Île-de-France et le centre socio-culturel Mix-City (Lagny-sur-Marne) les 14, 21 et 28 juin 2019. Groupe de 13 participants. Thèmes : la santé, l'habitat, les acteurs administratifs et associatifs, le lien social.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Offre un accès à la santé  
à tous les habitants

Check-up santé

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation
- Dépistages réalisés
- Public touché

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Professionnels de santé, Agence régionale de santé, Assurance maladie, réseaux de santé, associations.
- Stratégie d'amélioration continue par la vérification de l'adéquation des domaines d'intervention avec les orientations nationales et les spécificités du territoire.
- Évaluations des actions avec l'ensemble des participants.

## LES PUBLICS CIBLES

Publics vulnérables, publics exposés

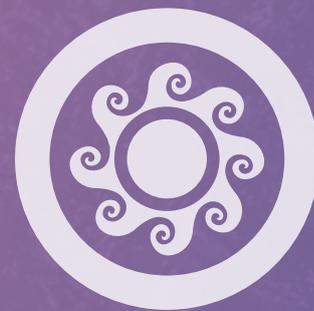
## COÛT DE L'ACTION

**7 000 € HT**



© Thomas Umiasowski

# OUVERTURE DE DEUX BASSINS À LA PÊCHE



## Développer la pratique de la pêche sur le territoire

**La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles est gestionnaire de 34 bassins en eau (bassins de retenue des eaux pluviales) sur son territoire.**

**Au regard de ce riche patrimoine et du potentiel qu'il revêt en termes de loisirs pour les habitants et promeneurs de son territoire, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a sollicité la communauté d'agglomération pour ouvrir à la pêche un certain nombre des bassins qu'elle a en gestion.**

## Développer l'activité de loisirs autour des bassins

Certains bassins du territoire sont d'ores et déjà ouverts à la pêche. Il s'agit de plans d'eau situés sur la commune de Bussy-Saint-Georges (convention entre la commune et l'association des pêcheurs de Marne-la-Vallée) et la commune de Ferrières-en-Brie (convention entre la commune et l'association Les amis de la Taffarette).

Aussi, dans le respect de la réglementation en vigueur pour la pratique de la pêche et dans le respect du milieu naturel que constituent les bassins, l'intercommunalité a décidé d'ouvrir à la pêche les bassins des Corbins et l'étang de la Loy. L'exercice du droit de pêche a été confié à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques qui l'a confié à l'association l'Hameçon de Dampmart.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'importance  
de la biodiversité



Développe les loisirs  
et valorise le patrimoine  
naturel

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'adhérents à l'association : 1054
- Nombre d'événements de sensibilisation du public : 7
- Nombre d'enfants initiés à la pêche : 57

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Communes, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, association Hameçon de Dampmart

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, pêcheurs

## COÛT DE L'ACTION

**Gratuit**



# DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS CULTURE ET SPORT



**Favoriser l'accès à la culture et au sport de tous les habitants**

**Développer à moyen et long terme un épanouissement individuel et collectif durable**

**La communauté d'agglomération tend dans toutes ses actions à faciliter l'accès de ses habitants à la culture et au sport.**

**Toute la philosophie de Marne et Gondoire repose sur l'accès de tous à la culture : public déjà acquis et public très éloigné, de toutes origines et de toutes générations. Elle se traduit par la qualité des festivals mis en place et offerts gratuitement, qu'il s'agisse d'Automne Jazz, de Frisson Baroque, de PrinTemps de paroles ou des Ritournelles pour le jeune public.**

Pour l'accès à la culture des publics les plus éloignés, l'opération la plus emblématique est celle du projet Crescend'O.

Par ailleurs, le conservatoire intercommunal, le réseau des médiathèques, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ont développé des partenariats avec les centres sociaux, les maisons des solidarités, les structures qui accueillent des personnes en situation de handicap ou structures petite enfance ainsi que de très nombreux partenariats avec les établissements scolaires du territoire, de la maternelle au lycée.

On peut aussi noter toutes les actions tournées vers les publics des quartiers les plus en difficulté et notamment le quartier prioritaire d'Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Ce quartier bénéficie de la mise en place d'actions favorisant l'accès des publics éloignés au sport, l'apprentissage de la natation pour les enfants pré-repérés par les services de l'Éducation Nationale (*J'apprends à Nager*), l'accès des jeunes au sport (*Tu f koi ce soir ?*, *Boutcamps pour Tous*, *La Fête des Sports*) et l'accès à la Culture (*Crescend'O*, *Les Portes du Temps*, *Biblambule*, *concerts ateliers pour les 0-3 ans et leurs parents...*)

Concernant l'accès au sport, la communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche de longue durée, qui vise essentiellement à la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des structures sportives pour une bonne répartition à l'échelle du territoire, tant des espaces eux-mêmes que des activités pratiquées.

En juillet 2019, l'opération Bouge T vacances a invité les enfants et adolescents de Marne et Gondoire à découvrir de nombreuses activités sportives et culturelles au contact de professionnels de qualité.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public aux enjeux  
du développement durable et à  
la biodiversité



Favorise les liens sociaux

.....●.....  
Crée des liens  
intergénérationnels autour de  
pratiques culturelles et sportives

PrinTemps de paroles 2019  
Cie Libertivore

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation sur les manifestations culturelles  
*Frisson baroque* : 1413 spectateurs  
*Les Ritournelles* : 2200 enfants ou jeunes ont assisté aux concerts nomades  
*PrinTemps de paroles* : 11 850 spectateurs  
*Bouge T vacances* : 400 enfants  
*Automne Jazz* : 1 581 spectateurs
- Statistiques sur les origines géographiques et générationnelles de ces publics
- Mixité de participation aux activités sportives

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : communes, associations, prestataires culturels ou sportifs, institutionnels (Département, Région, État).

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**72 251 € / Frisson baroque**

**10 216 € / Les Ritournelles**

**269 759 € / PrinTemps de paroles**

**63 358 € / Automne Jazz**

**15 327 € / Bouge T vacances**

**25 000 € audit des équipements sportifs**

Analyse de l'existant en terme de structures et de pratiques, analyse des demandes et des manques, proposition de pistes de réflexion pour arriver à un schéma intercommunal



© Frédéric Bouteux

# STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



**Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité**

**Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie**

**Réduire les faits de délinquance**

**Réduire le sentiment d'insécurité**

Suite à l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réactive dès 2015 sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD).

En raison des problèmes existants, le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération a été signé le 7 juillet 2016 et permet de définir les axes d'intervention prioritaires et les dispositifs à mettre en œuvre pour les trois années suivantes.

Cette stratégie s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires définies au niveau national et s'articule autour de la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive (Programme n°1), de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (Programme 2) et de la tranquillité publique (Programme n°3).

Des réunions de travail trimestrielles sont organisées afin de permettre à ce dispositif d'être en cohérence avec les problématiques rencontrées par les usagers et les professionnels du territoire.

Cette démarche repose sur un partenariat fort avec l'ensemble des structures compétentes sur le territoire en matière de sécurité et prévention de la délinquance.

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire signe une nouvelle stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation afin d'être au plus près des problématiques rencontrées sur le territoire.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités  
dans la prévention de la  
délinquance et la tranquillité  
publique

Garantit l'accès des victimes  
à leurs droits et aux dispositifs  
existants

Lutte contre l'exclusion

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évaluation quantitative et qualitative annuelle des actions
- Évolution de la délinquance sur le territoire

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, association de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

## LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-)parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

## COÛT DE L'ACTION

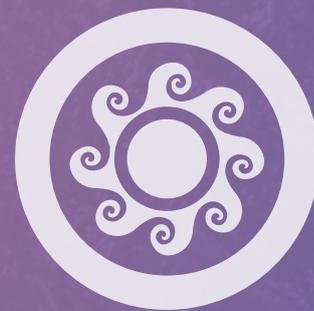
**374 730 € en 2019**

Cofinancements :

Région Île-de-France : 1 500 €

Préfecture de Seine-et-Marne: 2 400 €

# LE FONDS DE PROPRETÉ



## Réduire les dépôts sauvages sur le territoire

Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé

## Préserver le cadre de vie des habitants

Sensibiliser le public

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif "Région Île-de-France propre" a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



▲  
Dépôt sauvage sur le territoire

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

À ce titre et suite à la mise en place du comité de suivi "dépôts sauvages", il a été à nouveau décidé de solliciter la Région pour une demande de subvention régionale.

La réalisation du plan d'actions 2018 a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration pour la gestion des dépôts sauvages en 2019.

Les actions mises en place en 2019 :

- Réalisation d'une cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au Système d'Information Géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Développement du réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Révision de la réglementation des espaces naturels

Fin 2019, une nouvelle demande de partenariat avec la Région est sollicitée pour poursuivre l'action en 2020 avec notamment l'achat de pièges photographiques.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les risques de pollution  
de l'air



Lutte contre la contamination  
des cours d'eau

Dépôt sauvage sur le territoire

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dépôts sauvages : 166 dépôts sauvages comptabilisés sur tout le territoire soit 288 tonnes
- Comparatif des tonnages ramassés (N+1 de la subvention)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

## LES PUBLICS CIBLES

Communes, particuliers, entreprises

## COÛT DE L'ACTION

**400 000 € par an**

Ramassage et traitement des dépôts sauvages

**53 757 €**

de subvention régionale



# PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

## DANS L'ENVIRONNEMENT



### Réduire les nuisances sonores sur le territoire

En 2002, la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de cartes stratégiques du bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'objectif est de protéger la population, les zones calmes et les établissements scolaires ou de santé, des nuisances sonores excessives, et de prévenir l'apparition de nouvelles situations critiques.

### Mettre en place une stratégie intercommunale contre les nuisances sonores

Suite à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement le 27 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a souhaité ajouter à son périmètre d'étude les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré, dernières communes ayant intégré l'intercommunalité. Pour cela, une nouvelle étude a été lancée afin de réaliser l'analyse acoustique sur ces deux communes ainsi que l'élaboration du plan d'actions sur les 5 prochaines années. L'objectif est de lier les deux plans d'actions du PPBE pour obtenir une cohérence d'étude sonore sur l'ensemble du territoire.



## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la préservation des  
espaces naturels et agricoles



Améliore le cadre de vie

Carte du bruit réalisée en 2018 par le  
Conseil départemental de Seine-et-Marne  
(Bureau d'étude ACOUPHEN)

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Le suivi des actions apparaîtra dans un rapport annuel sur les nuisances sonores. Cela permettra d'établir le niveau de réalisation de chaque action du PPBE.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

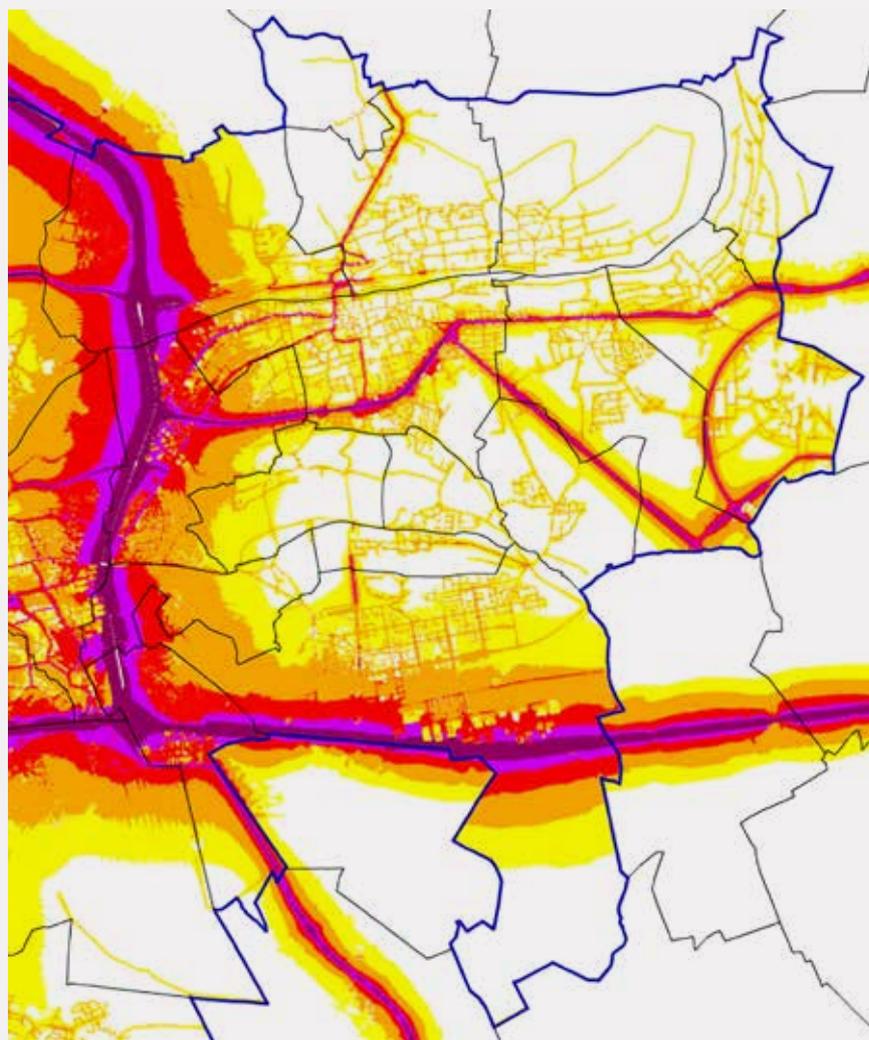
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les acteurs institutionnels liés à la problématique des nuisances sonores du territoire : le Département, la Région, les aéroports de Paris, les aménageurs du territoire (EPAMARNE), les communes.

## LES PUBLICS CIBLES

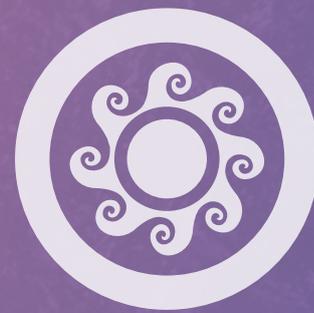
Tout public

## COÛT DE L'ACTION

15 000 € TTC



# DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS TOURISTIQUES DURABLES



**Favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la culture**

**Développer l'épanouissement de tous les publics**

**Faire prendre conscience de la richesse naturelle et des ressources du territoire**

La communauté d'agglomération tend à développer un tourisme intelligent et durable accessible au plus grand nombre. À travers son office de tourisme et l'accès aux loisirs pour tous, elle répond à sa mission d'utilité sociale.

L'action touristique en Marne et Gondoire est abordée de façon durable avec la mise en valeur des liaisons douces à parcourir à pied ou en vélo (10 circuits repérés chaque année et intégrés dans une brochure diffusée sur papier mais également sur application numérique afin de limiter les impressions). L'équipe d'accueil de l'office de tourisme invite les touristes et les habitants à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture. Le succès du prêt de vélos à Lagny-sur-Marne et au Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier est un encouragement.

Les événements organisés par l'office de tourisme comme la Rando méli-mélo vont également dans ce sens, tout en favorisant la pratique sportive (randonnée pédestre).

Les éditions de l'office de tourisme sont autant d'incitations à "consommer local". Des démarches sont entreprises afin de rapprocher producteurs et consommateurs selon un circuit le plus court possible, y compris chez les professionnels du tourisme comme les restaurateurs par exemple.

Au Moulin Russon, réhabilité par la communauté d'agglomération en 2004, des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les scolaires à leur environnement, à la préservation du patrimoine et à la consommation locale.

La Maison de la Nature, reconnue d'intérêt communautaire en 2017 est un espace adéquat pour l'apprentissage des bonnes pratiques en faveur du développement durable (éco-gestes, reconnaissance et protection de la faune et de la flore...), notamment en partenariat avec le Sietrem (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers) et d'autres prestataires locaux pour créer une synergie autour des comportements écoresponsables (voir pages 27/28).

L'office de tourisme est partenaire des collectivités - centre social de Lagny-sur-Marne, mairie de Bussy-Saint-Georges par exemple - avec lesquelles il accompagne les habitants éloignés de la culture et des loisirs vers une meilleure connaissance de leur environnement et de l'offre.

Enfin, la labellisation Tourisme et Handicaps de l'office de tourisme et bientôt du Moulin Russon témoigne d'un engagement envers les publics spécifiques.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les liens sociaux



Suscite des pratiques  
de tourisme et de loisirs durables

Sensibilise les jeunes publics et  
plus largement l'ensemble des  
publics aux comportements  
écoresponsables

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du Moulin Russon : 14 700 personnes
- Fréquentation des ateliers : 1 500 personnes (*avec une part importante de fréquentation intergénérationnelle*)
- Fréquentation des événements
- Taux de satisfaction du public

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire en application de la politique de la communauté d'agglomération.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département de Seine-et-Marne, La Région Île-de-France, les prestataires culturels, le SIETREM et autres partenaires à vocation environnementale, entreprises du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, etc.).
- Stratégie d'amélioration continue notamment via la satisfaction du public.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants, scolaires, visiteurs et touristes

## COÛT DE L'ACTION

**200 000 €** pour l'exploitation du Moulin Russon (animations + personnel)

**35 000 €** pour l'événementiel touristique

# EMPLOI



Identifier les conditions favorables à la création d'emplois

Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire

Favoriser les synergies entre les différents acteurs

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en terme d'emploi sur son territoire. Différentes actions ont été mises en place par l'intercommunalité dans le but de favoriser les synergies entre les acteurs de l'emploi et d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour répondre au mieux à leurs problématiques.

Trois principales actions sont menées chaque année par la communauté d'agglomération :

- Participation au forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges depuis la 1<sup>ère</sup> édition en 2015. Aller à la rencontre des demandeurs d'emploi et exposer les différents services proposés à ce public (aide à la création d'entreprise, présentation du réseau emploi et de ses acteurs sur le territoire...) est une volonté profondément ancrée dans la politique menée par Marne et Gondoire.
- Le Bus de l'Initiative a déjà sillonné le territoire de Marne et Gondoire lors de 3 éditions (2016, 2017 et 2019); ce dispositif vise à soutenir et encourager l'entrepreneuriat sur le territoire, présenter les différentes formations possibles et l'alternance en allant à la rencontre de son public. Réunis au sein du bus, les professionnels de l'emploi du territoire apportent conseils, informations et accompagnement de qualité.
- Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 d'une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que les jeunes entrepreneurs. Cette prestation vient en complément des services déjà existants en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activité (programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France, Pôle Emploi, chambres consulaires).

**DONNEZ DU SENS À VOS PROJETS!**

**27 mai de 16h à 19h**  
Gare de Bussy-Saint-Georges

**12 septembre de 16h à 19h**  
Gare de Lasny/Thorigny

**1<sup>er</sup> juin de 14h à 17h**  
Clos du Chêne

**05 juin Toute la journée**  
Forum de Bussy-Saint-Georges

VENEZ RENCONTRER LES PROFESSIONNELS qui vous renseigneront GRATUITEMENT sur l'emploi, la formation, la création d'entreprise et l'alternance.

**MARNEetGONDOIRE**  
communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

[www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication  
et les synergies entre les  
différents acteurs

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

---

- Nombre de personnes reçues : 32 (à fin octobre 2019) pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.
- Temps d'échange : 50 heures (à fin octobre 2019) pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

---

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou les collectivités.
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, l'association CREATIVE pour le Bus de l'initiative et BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise.

## LES PUBLICS CIBLES

---

Personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation, souhaitant créer son entreprise

## COÛT DE L'ACTION

---

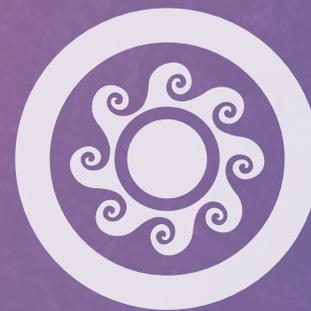
**20 000 €** de subvention pour le Forum de l'emploi

**11 600 €** pour le Bus de l'Initiative

**9 480 €** pour la permanence d'aide à la création d'entreprise

# MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS

## À DESTINATION DES AGENTS



Favoriser l'accès à la culture

Lutter contre l'isolement au travail

Faciliter l'intégration des nouveaux arrivés

Favoriser le bien-être au travail

Il s'agit de réaliser chaque année des actions de lien social à destination de tous les collaborateurs de la collectivité et de ses satellites (*office de tourisme, Marne et Gondoire Aménagement, etc.*) par le biais de manifestations festives et culturelles telles que le repas de fin d'année avant les fêtes de Noël, le barbecue de l'été, l'organisation de visites des expositions du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, les séances de cinéma-gouters pour les enfants du personnel ou les concours de photos.

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants aux différentes actions

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage des actions par le Cabinet du Président ou le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.
- Démarche partenariale en interne avec les services techniques et la Direction Générale.

## LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et leurs familles

## COÛT DE L'ACTION

**10 180 € TTC** Repas de fin d'année

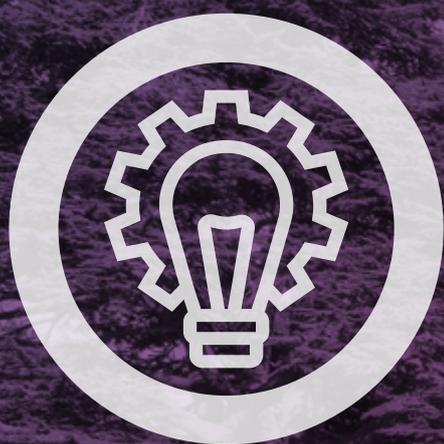
**2 031 € TTC** Barbecue

**2 400 € TTC** Ciné-choco

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée du lien et de la solidarité  
entre les collaborateurs

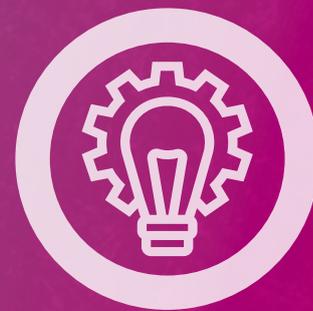


PARTIE V

**UNE DYNAMIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT**

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION  
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

# DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



**Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique**

**Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité**

**Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.**

**Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique**

**Sécuriser les données**

**Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré en complémentarité en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés (au-dessus de 25000 € HT) est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation  
excessive de papier

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Environ 150 circuits différents de signature électronique
- Environ 80% des agents utilisent la signature électronique
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- 308 agents sur 370 ont accepté la signature électronique de leur arrêté
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

## LES PUBLICS CIBLES

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

## COÛT DE L'ACTION

**20 000 € HT**

pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

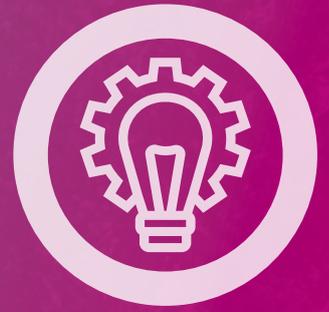
**10 000 € HT**

pour le logiciel courrier

**8 000 € HT**

Coût du profil acheteur

# MOULIN RUSSON



**Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales**

**Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet**

**Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures**

**Sensibiliser le jeune public à son environnement**

**Datant du XVII<sup>e</sup> siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.**

**Depuis quinze ans déjà, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain.**

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille chaque année plus de 8 500 scolaires. Les deux meuniers et les animateurs qui le font vivre organisent également de nombreux ateliers sur des thématiques diverses. Chaque année, son offre est renouvelée pour proposer aux visiteurs de nouvelles expériences... comme des expositions gratuites d'artistes contemporains du territoire. À l'image de sa roue à augets, il est toujours en mouvement.

L'équipe veille par ailleurs à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien des lieux.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

9930 personnes ont été accueillies en 2019, dont :

- Scolaires et centre de loisirs : 3889 enfants
- Visiteurs : 5002 personnes
- Ateliers divers : 1100 personnes

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, touristes

## COÛT DE L'ACTION

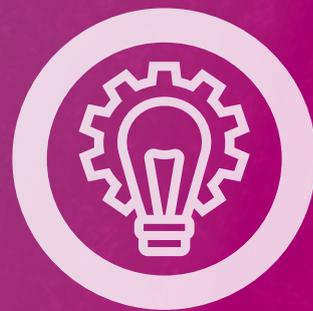
|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>200 000 € HT</b> | Frais de personnel                      |
| <b>35 000 € HT</b>  | Frais de fonctionnement de la structure |
| <b>5 000 € HT</b>   | Frais relatifs aux animations           |



© Théo Guerlet

# LES ATELIERS LOW TECH

## À LA MAISON DE LA NATURE



**Transmettre aux générations futures des valeurs de consommation durable**

**Faire émerger un questionnement sur les enjeux du réchauffement climatique**

**Sensibiliser aux problématiques environnementales**

**Expérimenter des techniques simples, accessibles et durables**

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, des ateliers “Low Tech” ont été proposés à la Maison de la Nature en mars 2019 pour sensibiliser aux enjeux climatiques.

En expérimentant des innovations techniques simples et durables (le four solaire, le frigo du désert, le bokashi, la meule à main, le vélo smoothie), les “Low Tech” ou “basses technologies” ont pour objectif d’impliquer les citoyens dans la construction du monde de demain et la réduction de leur impact environnemental, en leur donnant un exemple concret d’alternative.

Ce sont des technologies, par opposition aux high-tech, plus respectueuses de l’environnement, accessibles à tous en termes de coût et, surtout, que l’on peut construire soi-même.

Elles s’appuient sur une démarche d’innovation inversée : s’inspirer des solutions mises en place dans les pays en voie de développement, pour les adapter aux besoins des pays développés.

Elles sont, sans aucun doute, le levier d’un changement et l’une des réponses aux problématiques économiques et environnementales de notre siècle.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Nécessite peu de ressources



Crée des liens sociaux  
et intergénérationnels au travers  
des ateliers grand public



Favorise le partage  
de connaissance et l'entraide

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 2 ateliers (20 et 27 mars 2019) : 50 personnes inscrites

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, associations locales.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, visiteurs

## COÛT DE L'ACTION

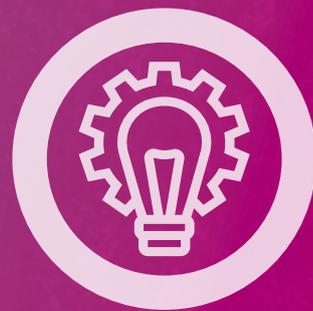
**0 € HT**

(hors coût de mise à disposition des agents de la communauté d'agglomération et de l'office de tourisme)



▲  
*Vélo Smoothie*

# DÉMARCHE DURABLE GLOBALE DE L'OFFICE DE TOURISME



## Préserver l'environnement

**Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique**

**Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme**

## Répondre aux attentes des visiteurs et participants

**Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature**

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche innovante pour répondre aux attentes du tourisme de demain.

Comme d'autres activités, le tourisme contribue au développement économique mais est confronté à la notion de durabilité des ressources naturelles.

Les salariés de l'office de tourisme adaptent donc leurs actions au quotidien pour intégrer le développement durable à tous les niveaux de leurs activités en proposant des produits touristiques dans le respect des bonnes pratiques d'un tourisme responsable et en s'engageant personnellement dans cette démarche.

Les initiatives principales sont :

- Informer ses clients et ses prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable.
- Inviter ses usagers à respecter les démarches environnementales comme la limitation des déchets sur les sites d'accueil.
- Participer au développement local en privilégiant les circuits courts lors des achats de matériel et autres fournitures.
- Diminuer son impact environnemental en utilisant des véhicules hybrides pour les déplacements professionnels.
- Limiter les déchets en favorisant l'achat de produits durables et la mise en place d'actions de nettoyage et de récupération. Les salariés lavent eux-mêmes les torchons et autres ustensiles utilisés.
- Proposer des événements écoresponsables avec tri des déchets, en limitant les produits à usage unique.
- Développer et diffuser une politique de gestion environnementale au sein de l'entreprise par la diminution des impressions et le rappel des éco-gestes.
- Participer activement à la politique d'écoresponsabilité mise en place par la communauté d'agglomération (voir page 111)

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés  
par la structure



Forme ses usagers  
à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité d'impressions générées à la baisse
- Budget d'achat des consommables à la baisse
- Réduction significative de l'achat de consommables (vaisselle jetable...)

65 % des scolaires et centres de loisirs accueillis sont sensibilisés au recyclage de leurs déchets lors de leur venue au Moulin Russon et à la Maison de la Nature.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Stratégie d'amélioration continue : Installation de compost pour les salariés et formation interne des salariés sur les éco-gestes.
- Calcul de l'impact environnemental des événements via l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements).

## LES PUBLICS CIBLES

Salariés, visiteurs, prestataires

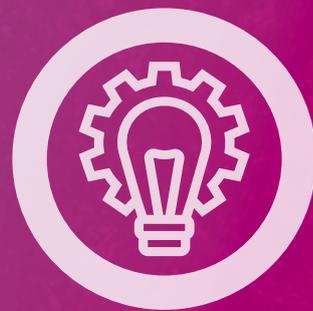
## COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

**450 € HT**

Achat d'une machine à laver et d'une machine à sécher le linge sur une période de 25 ans

# RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSY-COMORE ÉNERGIE



**Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO<sub>2</sub>**

**Desservir, à terme, plus de 5000 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain**

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2026), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'Entrée de Ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85% d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de 70 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à plus de 85 % de bois, le complément étant assuré par le gaz naturel.



© EPA MARNE - Eric Morency

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer les énergies fossiles par une énergie renouvelable (à 85%), peu émettrice de CO<sub>2</sub>



Permet aux riverains raccordés de bénéficier d'une énergie à un prix stable et qui ne dépend pas de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de logements et équipements publics raccordés à ce au réseau de chaleur urbain

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## LES PUBLICS CIBLES

Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

## COÛT DE L'ACTION

**+ de 10 000 000 € HT**

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

# JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE



Faire découvrir les fermes du territoire aux habitants

Créer du lien entre les habitants et le monde agricole

Communiquer sur les produits locaux du territoire

Valoriser les espaces agricoles du territoire

Développer les circuits courts

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, avec le concours de son office de tourisme et des agriculteurs du territoire, a organisé deux journées "découverte de l'agriculture" les 11 et 18 mai 2019 sur quatre exploitations du territoire (élevage d'autruches, élevage bovin, cueillette et grande culture).

Comme chaque année, ces journées ont rassemblé au total plus d'une soixantaine de participants avec un public principalement familial. Depuis 2015, des ateliers avec dégustation de produits locaux et explication sur leur fabrication, ateliers de repotage, etc. sont proposés aux participants. Une hausse de la fréquentation a été constatée, principalement sur la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes.

Ces moments d'échanges permettent de valoriser les productions locales et donc favorisent les circuits courts alimentaires. Ils permettent également aux agriculteurs de mieux comprendre les attentes des habitants et de faire évoluer leurs offres.



*L'autruche des Pointes à Thorigny-sur-Marne  
(ouvert en 2019)*

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rapproche le monde agricole  
et les habitants du territoire

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : environ 60 sur la totalité des sorties
- Nombres d'agriculteurs participant à l'opération : 4

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Partenaires associés : Office de Tourisme de Marne et Gondoire, agriculteurs, Chambre d'agriculture, Région Île-de-France

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**210 € HT**

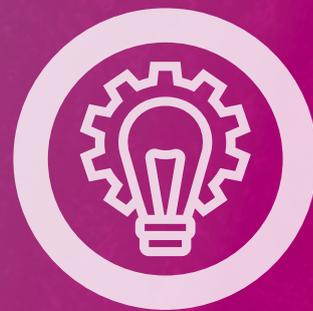
(dégustation de produits locaux en fin de balade)



▲  
*La ferme de Saint-Thibault  
à Saint-Thibault-des-Vignes*

# CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ÉCORESPONSABLE



**Accompagner et soutenir le développement territorial écoresponsable**

**Développer des filières économiques durables**

**Structurer un écosystème local innovant**

**Encourager l'économie circulaire**

**Inciter les entreprises à être des acteurs écoresponsables**

Consciente de l'importance de favoriser la pérennité et le développement des entreprises, et souhaitant se distinguer comme territoire d'innovation durable et d'expérimentation, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a sollicité l'intervention des trois chambres consulaires de Seine-et-Marne (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) dans le cadre d'un partenariat visant à accompagner et à soutenir son ambition de développement territorial écoresponsable.

L'objectif est d'impulser une dynamique de création d'emplois locaux, en accompagnant le développement des filières innovantes et émergentes, et de travailler sur les potentiels de développement de la "croissance verte".

Une convention cadre a été signée entre la communauté d'agglomération et les 3 chambres consulaires le 18 juin 2019, déterminant les domaines d'intervention possibles : appui au développement durable et aux démarches de progrès, diagnostic économique, animation du territoire et des réseaux d'entreprises, développement et valorisation de filières éco-remarquables... Ce partenariat entre une collectivité et les trois chambres consulaires réunies est une première sur le territoire national ; Marne et Gondoire devient donc un territoire pionnier du fait de cette collaboration inter-consulaire inédite.

Des conventions opérationnelles seront élaborées conjointement entre la collectivité et les Chambres Consulaires pour la mise en œuvre concrète des actions. La première convention opérationnelle, signée elle aussi le 18 juin 2019, a pour objet le partenariat pour l'accompagnement à la stratégie économique et à la structuration de filières. La deuxième convention, signée en octobre 2019, porte sur l'accompagnement de l'économie de proximité à la transition énergétique et numérique.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise le développement  
de la "croissance verte"



Impulse une dynamique  
de création d'emplois  
locaux

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Études effectuées par les Chambres Consulaires : en cours de réalisation
- Nombre de chefs d'entreprise rencontrés : 35
- Nombre de diagnostics environnementaux ou numériques individuels effectués avec les chefs d'entreprise : 0 (service proposé aux entreprises à partir de décembre 2019).

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- Démarche partenariale avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture

## LES PUBLICS CIBLES

Entreprises du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**24 627 € HT**

en 2019



▲  
*Meggie Garcelon (chambre des métiers et de l'artisanat)  
Jean-Robert Jacquemard (président de la chambre de commerce et d'industrie)  
Jean-Paul Michel (président de Marne et Gondoire)  
Hervé Billet (chambre d'Agriculture)  
Pascal Leroy (vice-président de Marne et Gondoire).*

# SCoT

## RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



**Développer l'économie locale en s'orientant vers une dynamique d'économie circulaire**

**Conforter l'équilibre de l'armature commerciale**

**Réviser le projet de territoire en cohérence avec le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains et les projets d'extension en cours**

**Conforter le projet de territoire qui vise à préserver l'équilibre entre les espaces naturels et agricoles pérennisés et une urbanisation active**

**Intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré**

**Offrir un cadre de vie à la qualité sans cesse améliorée aux habitants et salariés de Marne et Gondoire**

**Le SCoT a été approuvé le 25 février 2013. Au cours de son élaboration et notamment depuis son approbation, le contexte a évolué : périmètre de l'intercommunalité agrandi avec Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré ; des nouveaux schémas de planification et/ou de programmation de rang supérieur ont été validés et sont à décliner dans le SCoT ; le cadre législatif a évolué et certains projets communaux ont évolué et sont aujourd'hui incompatibles avec les orientations du SCoT.**

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Véritable projet de territoire et projet de vie, il permet de créer un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agit pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques...) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire. Document règlementaire de planification, le SCoT est la traduction d'un projet politique construit sur une démarche démocratique et participative notamment à travers une concertation tout au long de son élaboration.

Premier temps fort de l'année, le projet de SCoT révisé a été validé une première fois par le conseil communautaire le 27 mai 2019.

Deuxième temps fort de l'année, le projet a été soumis à plus de 60 partenaires, ainsi qu'au public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée à l'automne.

Le SCoT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et de développement durable, prenant appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche et nourri par l'implication des citoyens à la démarche.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Met en cohérence les actions du Contrat de Transition Écologique avec les orientations du SCoT



Garantit une utilisation économe et équilibrée des espaces  
(-39% par rapport à la décennie précédente)



Veille à une diversité des fonctions urbaines (habitat, services, commerces, loisirs...) et à la mixité sociale

Multiplie les dessertes en transports collectifs

Favorise l'équilibre social de l'habitat



Accroît l'offre de logements  
(+ 13222 logements à construire d'ici 2030)

Participe à l'équilibre habitat/emploi en projetant 9 450 créations d'emplois d'ici 2030

Facilite l'accès aux loisirs

Aménage le territoire dans une optique de prévention des risques

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Les critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du SCoT sont les suivants :

Évolution de l'équilibre du territoire entre développement urbain et pérennisation des espaces naturels et agricoles

Organisation du développement urbain du territoire

Préservation et valorisation des espaces ouverts

Évolution des interconnexions entre développement urbain et espaces ouverts

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les associations, les intercommunalités voisines et l'ensemble des partenaires publics associés obligatoires : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, Préfecture et sous-Préfecture, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Chambres consulaires, Île-de-France Mobilités, Epamarne, aménageurs, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement, Agence des Espaces Verts, IAU Île-de-France, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, Syndicats des Eaux (SAGE), Agence de l'Eau Seine-Normandie, SIAM, SIETREM, Syndicat Intercommunal des Transports de Marne-la-Vallée, l'Office national des forêts, Voies navigables de France, SNCF, RATP, Réseau de transport d'électricité, l'agence régionale de santé.

## LES PUBLICS CIBLES

Habitants, travailleurs, consommateurs, entrepreneurs et usagers du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**221 265 € TTC**

Dont 96 143 € de subventions :

- Contrat de plan État-Région : 32 805 €HT (État) + 48 088 €HT (Région)
- Dotation Générale de Décentralisation : 15 250 €HT



# REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE,  
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtilière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielle et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de types livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

Cette action permettra de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.



▲ Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint Thibault des Vignes

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

Rue Jacquard à Lagny sur Marne

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC/DULA (CSPS).

## LES PUBLICS CIBLES

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

## COÛT DE L'ACTION

**AP / CP : 12 000 000 €** Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement

Dont 2 780 000 € TTC investis en 2018

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités





# IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont d'éventuels exemples qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles. Cela a notamment permis de diminuer de 18% les impressions sur l'année 2019.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 18% d'impressions économisées sur une année soit 13 arbres sauvés et 1,3 T CO<sub>2</sub> non rejeté. Cela représente environ 3000 € d'économies de papier et d'encre.

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

## COÛT DE L'ACTION

**2 500 € par an**

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte  
écologique des  
impressions

# L'ÉCORESPONSABILITÉ

## VALORISATION DES DÉCHETS INTERNES À LA COLLECTIVITÉ



**Réaliser un état des lieux des déchets issus de l'activité de l'administration**

**Trouver des filières de valorisation des déchets par le biais d'éco-organismes**

**Sensibiliser les agents de la communauté d'agglomération à la problématique "déchets"**

Dans le cadre de la compétence "traitement et collecte des déchets des ménages et déchets assimilés" et avec la volonté de réduction des déchets et de l'impact environnemental de la communauté d'agglomération, il a été étudié la mise en place d'actions écoresponsables en interne. L'écoresponsabilité contribue à la prise en compte de l'impact environnemental de chaque agent lors de son activité professionnelle.

À ce jour, l'ensemble des déchets d'ordures ménagères et sélectifs sont traités et valorisés sur le territoire.

En revanche, d'autres déchets ne sont pas collectés en porte à porte. Pour cela, il a été étudié la mise en place de filières de récupération depuis 2018 pour le traitement de ceux-ci.

Pour le traitement du papier généré par l'activité des agents de la collectivité, celle-ci a signé une convention avec l'association Horizon située à Meaux. Pour le deuxième semestre 2018, ce sont près de 469.20 kg de papier qui ont été triés sur les 27 sites où le tri a été mis en place.

Ce partenariat permettra à l'association de créer et de maintenir des emplois d'insertion locaux dans les métiers de l'environnement et de la valorisation des matières recyclables.

Les déchets concernés sont :

- Les piles
- Les cartouches d'encre d'imprimantes
- Les capsules de café : 12 kg pour 2018
- Les déchets d'équipement électriques et électroniques
- Le papier
- Les déchets organiques issus de la restauration sur le lieu de travail

Des points d'apports ont été mis en place au sein de la structure afin de regrouper les différents déchets issus de l'activité professionnelle. Chaque année, un recensement du tonnage est exécuté par le service Cadre de Vie de la communauté d'agglomération. L'objectif étant de constater l'évolution du tonnage mais aussi des pratiques responsables des agents de l'intercommunalité. Des outils de communication ont permis aux agents de connaître les bons comportements mais aussi les filières de récupération de ces déchets.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les pratiques responsables des agents



Sensibilise les agents aux comportements vertueux et aux filières de récupération de ces déchets

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Chaque année et sur chaque type de déchets, un état des lieux est réalisé afin de constater l'évolution des pratiques en interne. Tonnage réalisé pour chaque type de déchets pour l'année 2019 :
  - Piles : 30,6 kg
  - Cartouches d'encre d'imprimantes : 32,55 kg
  - Déchets d'équipement électriques et électroniques : 450 kg
  - Cartouches de café : 12 kg

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Le traitement se fait par le biais de démarches partenariales avec le SIETREM, l'association HORIZON et la société CONIBI. Les piles et les déchets d'équipement électriques et électroniques sont collectés en internes et emmenés à la déchetterie de Chanteloup-en-Brie.

## LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

## COÛT DE L'ACTION

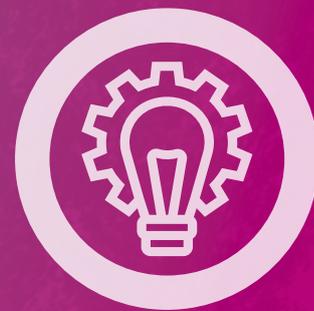
**2 500 € TTC par an**

Seule la collecte et traitement des cartouches d'encres et d'imprimantes fait l'objet de dépenses annuelles.



▲  
Composteur

# PORTEURS DE PROJET



**Aider les entrepreneurs à créer une entreprise ou développer leur activité**

**Trouver des financements pour les projets d'entrepreneuriat**

**Suivre les jeunes entreprises durant 3 années et aider les nouveaux entrepreneurs**

**Soucieux d'établir un environnement favorable à la création et à la reprise d'activités, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création d'entreprise ou de reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.**

**Depuis début 2019, ce service permet d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseil. L'objectif est de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France).**

**Il propose un accompagnement individuel personnalisé à tous les entrepreneurs, porteurs de projets ou jeunes entreprises de moins de 3 ans, habitant ou implantés sur le territoire.**

En complément, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a choisi d'adhérer à la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (prêt sans intérêts).

En 2019, ce service a fonctionné deux fois par mois ; 50 heures de conseils ont été effectuées.

## CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie  
au sein des différents  
acteurs



Accompagne les porteurs  
de projets vers la réussite

## LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de rendez-vous effectués : 32 (à fin octobre 2019)
- Nombres d'heures de conseils effectuées : 50 heures (à fin octobre 2019)
- Prêts d'honneur obtenus : 7 (à fin octobre 2019)
- Profil des créateurs d'entreprise (âge, sexe, lieu d'habitation, niveau d'études...)

## PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, Région Île-de-France, etc.

## LES PUBLICS CIBLES

Porteurs de projets et entrepreneurs

## COÛT DE L'ACTION

**9 500 € en 2019**





**MARNEetGONDOIRE**

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération  
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

    [www.marneetgondoire.fr](http://www.marneetgondoire.fr)

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.  
Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.  
Conception Graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2019  
Imprimé sur papier recyclé.